

ISSN 0035-0834
Dépôt légal : D/2019/11.857/2

Les travaux signés ou reproduits sous le couvert d'une indication de source dans cette publication n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne reflètent pas nécessairement la position ou l'opinion du Service public fédéral Sécurité sociale.

SOMMAIRE

**EVOLUTION DE LA SITUATION SOCIALE ET DE LA PROTECTION SOCIALE
EN BELGIQUE.**

UNE PRESSION CROISSANTE SUR L'ADEQUATION DE LA PROTECTION SOCIALE 201 |

RUDI VAN DAM ET SEBASTIEN BASTAITS

EVOLUTION DE LA SITUATION SOCIALE ET DE LA PROTECTION SOCIALE EN BELGIQUE

UNE PRESSION CROISSANTE SUR L'ADEQUATION DE LA PROTECTION SOCIALE

PAR | **RUDI VAN DAM ET SEBASTIEN BASTAITS**

| Service public fédéral Sécurité sociale

1. INTRODUCTION

Le présent article analyse l'évolution de la situation sociale en Belgique sur base des indicateurs sociaux européens. Il s'agit d'une version légèrement raccourcie d'un rapport d'octobre 2018, disponible dans son intégralité, en anglais, sur le site web du Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale¹. Cette publication, qui paraît chaque année, soutient le suivi de l'objectif Europe 2020 de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale dans le cadre du Programme National de Réforme (PNR) belge. Ce suivi est essentiellement basé sur les indicateurs sociaux issus de l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (SILC²) et de l'enquête sur les forces de travail (EFT/LFS³).

(1) <https://socialsecurity.belgium.be/fr/publications/analyse-de-levolution-de-la-situation-sociale-et-de-la-protection-sociale-en-belgique>. Ce rapport contient des informations sur les sources de données utilisées ainsi que sur les restrictions méthodologiques à prendre en compte lors de l'interprétation des résultats. Il convient de noter que, par rapport à la publication complète d'octobre 2018, certains tableaux et graphiques ont été actualisés dans cet article (notamment avec les données de EUSILC 2017 qui n'étaient pas encore toutes disponibles pour tous les pays en octobre 2018) sans que cela ne change sensiblement les constats repris dans la publication. En outre, afin de faciliter la lecture de cet article, certaines parties (comme par exemple celle sur le contexte économique européen) et annexes (comme par exemples celle sur les évolutions régionales) ont été enlevées. Enfin, les graphiques n'ont pu être traduits de l'anglais, nous espérons que cela n'altère pas la compréhension de l'article.

(2) De l'anglais « Statistics on Income and Living Conditions ».

(3) De l'anglais « Labour Force Survey ».

Au même titre que les rapports des années précédentes, l'analyse de cette année met en évidence des évolutions divergentes pour divers groupes de la population. La stabilité globale observée pour certains indicateurs sociaux, en particulier le risque de pauvreté, au niveau de la population dans son ensemble, est en fait le résultat de ces évolutions divergentes, et est donc en quelque sorte trompeuse. Pour les personnes âgées, le risque de pauvreté, après une forte baisse continue depuis le début des années 2000, s'est stabilisé ces 2 dernières années au niveau de la population globale. Au niveau de la population en âge actif, et plus précisément dans le groupe des personnes ayant un faible niveau d'éducation, le risque de pauvreté a continué sans cesse à augmenter ces dernières années, alors qu'au même moment les indicateurs d'emploi ont montré des tendances globalement positives.

L'accès au marché du travail pour ces personnes avec un faible niveau d'éducation est l'élément crucial de l'évolution au sein de la population active. Les chiffres les plus récents attirent l'attention sur la diminution de l'efficacité des prestations sociales pour la population active. Les prestations sociales réussissent de moins à moins à hisser les personnes d'âge actif au-dessus du seuil de pauvreté, alors qu'à l'inverse l'efficacité des pensions a, elle, augmenté.

L'analyse pointe aussi un cumul des situations précaires dans différents domaines. Ainsi, l'augmentation du risque de pauvreté concerne quasi exclusivement les locataires. Et au niveau de l'accessibilité des soins de santé, l'indicateur européen « unmet need » montre que les problèmes de « reports de soins » se situent essentiellement dans le groupe des plus bas revenus.

La partie 2 met le focus sur l'analyse de l'objectif de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale de la Stratégie 2020. La partie 3 commence par l'évolution de la population dans son ensemble avant de poursuivre par l'évolution de grands sous-groupes de classes d'âge et de niveaux d'éducation. La partie 4 est consacrée aux évolutions dans les domaines sociaux qui, dans le cadre des objectifs EU2020, sont repris dans le programme national de réforme, à savoir : la protection sociale, la pauvreté des enfants, le logement, l'inclusion active et l'intégration des personnes issues de l'immigration. La partie 5 traite plus spécifiquement de la situation des âgés et du thème des pensions. La partie 6 concerne les soins de santé et les soins de longue durée. Enfin, la partie 7 tire les conclusions et les messages clés de l'analyse.

2. L'OBJECTIF EUROPE 2020 SUR LA PAUVRETE OU L'EXCLUSION SOCIALE

L'objectif européen de réduction de la pauvreté ou de l'exclusion sociale est basé sur un indicateur commun, connu sous l'abréviation anglaise AROPE⁴, issu de la combinaison de trois indicateurs : le nombre de personnes qui se trouvent sous le seuil du risque de pauvreté⁵ et/ou dans une situation de privation matérielle sévère⁶ et/ou dans une situation de très faible intensité de travail⁷. La Belgique fixe son objectif Europe 2020 sur la même base que l'objectif européen. Il vise à réduire le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 380.000 par rapport à la situation au début de la stratégie (2.194.000 personnes selon EU-SILC 2008).

Après une légère augmentation pendant trois années consécutives (période 2009-2012), l'évolution de l'indicateur combiné 'risque de pauvreté ou d'exclusion sociale' (AROPE), affichait sur la base de l'enquête EU-SILC une légère baisse en 2013 (Graphique 1) mais a légèrement remonté en 2014 et est resté presque stable en 2015 et 2016. Les données EU-SILC 2017 indiquent un très léger recul. Sur cette base, le nombre de personnes vivant dans une situation de pauvreté ou d'exclusion sociale est estimé à 2.296.000 en 2017. En conclusion, une baisse de 482.000 personnes est dès lors nécessaire pour atteindre l'objectif d'ici 2020 (1.814.000 en 2018⁸).

(4) AROPE : At Risk Of Poverty or social Exclusion.

(5) Indicateur AROP (At Risk of Poverty) en anglais. Le seuil de pauvreté équivaut à 60 % du revenu médian disponible (13.670 EUR/an ou 1.139 EUR/mois, pour une personne isolée en Belgique dans EU-SILC 2017).

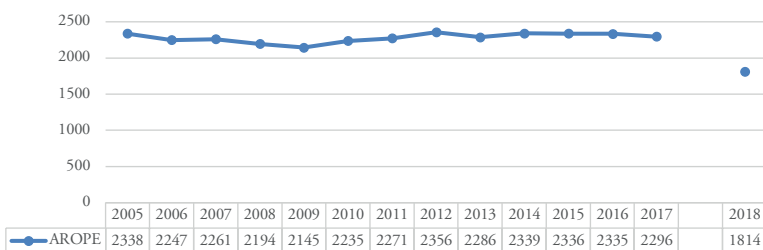
(6) Indicateur SMD (Severe Material Deprivation) en anglais. Une personne est considérée en situation de privation matérielle sévère si elle vit dans un ménage qui est confronté à au moins 4 problèmes sur 9 : être confronté à des arriérés, ne pas être capable de s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile, ne pas être capable de s'offrir tous les deux jours un repas composé de viande, de poulet ou de poisson, ne pas être capable de réaliser une dépense imprévue d'une valeur égale au seuil de pauvreté, ne pas être capable de chauffer le logement d'une manière adéquate, ne pas être capable de s'offrir une machine à laver, une TV, un téléphone, une voiture.

(7) Indicateur VLWI (Very Low Work Intensity) en anglais. Une personne vit dans un ménage à très faible intensité de travail si le nombre réel de mois travaillés dans le ménage est inférieur à 20 % du nombre maximal possible de mois qui auraient pu être travaillés par tous les membres adultes du ménage (hormis les étudiants).

(8) En raison de retards dans la disponibilité des données, il était prévu que 2018 serait l'année de données finale pour le suivi de l'objectif Europe 2020 de réduction de la pauvreté ou de l'exclusion sociale.

Par conséquent, la réelle tendance continue à s'écarter des prévisions par rapport à la diminution anticipée. La stratégie Europe 2020 arrivant à sa phase finale, le niveau de l'indicateur composite AROPE est toujours environ au même niveau qu'au début de la stratégie, ce qui permet de déclarer clairement à ce stade que l'objectif ne sera pas atteint.

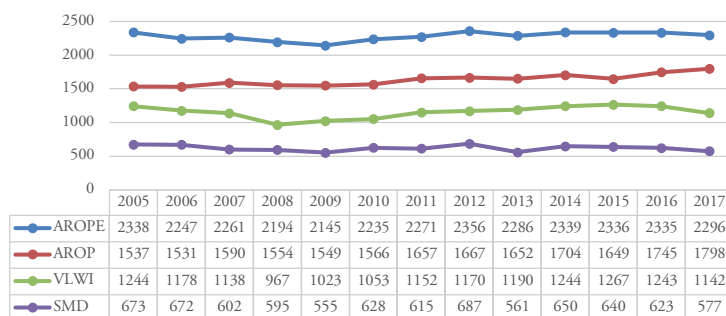
GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE LA PAUVRETE OU DE L'EXCLUSION SOCIALE PAR RAPPORT A L'OBJECTIF EUROPE 2020 NATIONAL, BELGIQUE (NOMBRE ABSOLU X 1000)



Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

En examinant les trois sous-indicateurs différents (Graphique 2), le nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté (AROP) affiche une légère hausse depuis 2010. Cette hausse s'est renforcée depuis 2015. En ce qui concerne le nombre de personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail (VLWI), il peut être observé qu'après une baisse au cours de la période 2005-2008, il a augmenté progressivement pendant la période (post crise) 2008-2015 avant de rechuter en 2016 et 2017. Le nombre de personnes dans une situation de privation matérielle sérieuse (SMD) est resté plutôt stable. Ces trois évolutions expliquent la grande stabilité, et donc l'absence de progrès, de l'indicateur AROPE depuis le début de la stratégie UE2020 en 2008. Au cours des deux dernières années, une baisse du taux de très faible intensité de travail, et dans une certaine mesure du taux de privation matérielle sévère, est compensée par une augmentation plutôt claire du nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté financière.

GRAPHIQUE 2 : RISQUE DE PAUVRETE OU D'EXCLUSION SOCIALE, RISQUE DE PAUVRETE, PRIVATION MATERIELLE SERIEUSE ET INTENSITE DE TRAVAIL TRES FAIBLE, BELGIQUE (NOMBRE ABSOLU X 1000)



Remarque : AROPE : risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ; AROP : risque de pauvreté ; SMD : privation matérielle sérieuse ; VLWI : intensité de travail très faible.

Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

Des objectifs similaires sont poursuivis à un niveau encore plus mondial avec les objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies en 2015 (voir Encadré 1).

ENCADRE 1 : OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) ET DIMENSION SOCIALE

L'Assemblée générale des Nations unies a adopté à l'unanimité en septembre 2015 la résolution '*Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030*'. Un ensemble de 17 objectifs de développement durable (ODD⁹) interconnectés a été établi et détaillé en 169 objectifs cibles. Ces objectifs visent à stimuler l'action intégrée jusqu'en 2030 sur les défis sociaux, écologiques et économiques. Plusieurs ODD sont liés aux questions sociales examinées dans le présent rapport, telles que : 'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et en tous lieux' (ODD1), 'vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges' (ODD3), 'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur

(9) Connu en anglais sous l'abréviation « SDG's » : Sustainable Development Goal's.

un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie' (ODD4), 'promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous' (ODD8) et 'réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre' (ODD10).

En 2017, la Belgique présentait son premier rapport d'avancement belge, la Voluntary National Review, sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il a été produit sous la supervision d'un comité directeur politique comptant des représentants des gouvernements fédéral et fédérés et grâce à des contributions issues d'organisations de tous niveaux et de la société civile. Le rapport souligne que tous les 17 ODD et une grande majorité des 169 cibles sont actuellement traités d'une manière ou d'une autre. En ce qui concerne les questions sociales, il souligne entre autres que la Belgique peut compter sur un système de sécurité sociale de longue date et bien développé (obtenu par le biais d'un dialogue social, d'une négociation collective et d'accords sectoriels) et affiche un des niveaux de redistribution les plus élevés d'Europe.

La Belgique dispose d'une longue tradition de compte rendu et de planification en matière de développement durable, qui remonte à la loi fédérale de 1997 sur la coordination du développement durable. Dans son rapport fédéral le plus récent sur le développement durable, le Bureau fédéral du plan (BFP) fait le point, à l'aide de 34 indicateurs, sur l'évolution de la Belgique vers les ODD et examine l'écart entre les scénarios existants et les ODD en matière de pauvreté, d'énergie et de transport. Le rapport montre que les développements actuels vont dans la direction des ODD. Par contre, les objectifs quantifiés, s'ils existent, sont généralement loin d'être atteints si les tendances actuelles se poursuivent. C'est le cas entre autre pour l'objectif quantifié concernant le nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE).

Depuis 2014, l'Institut des comptes nationaux et le Bureau fédéral du Plan (BFP) sont mandatés pour suivre la situation belge à l'aide d'indicateurs complémentaires au produit intérieur brut (PIB). En ce qui concerne les matières sociales en particulier, le rapport 2018 montre que les indicateurs des groupes à risque se détériorent (surendettement des familles, insuffisance des moyens de subsistance) et que plus le revenu ou le niveau d'éducation est bas, plus les personnes fument, plus elles souffrent de dépression et moins elles font confiance aux autres. Ce rapport présente également un nouvel indicateur composite pour mesurer le bien-être 'ici et maintenant' depuis 2005. Il semble que le bien-être des Belges a augmenté entre 2005 et 2008. Depuis 2008 — l'année du début de la crise —, le bien-être a considérablement chuté, essentiellement en raison de la détérioration de l'état de santé des Belges.

Pour clore cet encadré, il est également pertinent de mentionner que, à la lumière de son rapport bisannuel, le « Service de lutte contre la pauvreté, l'insécurité et l'exclusion sociale » étudiera ce que signifie la durabilité dans un contexte de pauvreté.

Pour de plus amples informations :

- Objectifs de développement durable :
<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>.
- Voies vers le développement durable - Premier rapport belge (National Voluntary Review) sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 :
https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/first_belgian_nvr.pdf (EN).
- Rapport fédéral sur le développement durable 2017 :
<https://www.plan.be/press/communique-1736-fr-concretiser+les+objectifs+de+developpement+durable>.
- Rapport 'Indicateurs complémentaires au PIB 2018' :
<https://www.plan.be/publications/publication-1745-fr-indicateurs+complementaires+au+pib+2018>.

3. PAUVRETE ET EXCLUSION SOCIALE : LES CHIFFRES DE 2017 CONFIRMENT LA STABILITE GENERALE EN CONSEQUENCE DES EVOLUTIONS DIVERGENTES – AVEC CERTAINES NUANCES

Comme dans les rapports de suivi antérieurs, les indicateurs sociaux restent encore relativement stables au niveau de la population globale, bien que certains changements plus positifs et négatifs semblent émerger. Toutefois, des différences importantes entre les différentes catégories de population se cachent derrière les chiffres encore relativement stables de la population générale. Des tendances divergentes entre différents groupes, déjà observées lors des années précédentes, s'affirment dans les derniers chiffres sur la pauvreté financière, creusant le fossé entre ces groupes.

3.1. STABILITE GENERALE...

3.1.1. Participation au marché du travail et évolution/distribution des revenus : améliorations modérées

Bien que la pauvreté et l'exclusion sociale constituent des aspects clés de la situation sociale, les niveaux de vie de grandes parties de la population peuvent être ou sont affectés tant par la crise que par les évolutions du marché du travail structurel et démographiques. Par conséquent, avant d'analyser plus en profondeur l'évolution de la pauvreté, certains indicateurs de la situation socio-économique générale sont présentés.

a. Participation au marché du travail

Pour la majorité de la population, la voie la plus importante pour obtenir un niveau de vie adéquat est le travail. L'emploi est d'une importance essentielle pour la situation sociale. Le taux d'emploi en Belgique était stable au niveau de la population au cours de la période 2011-2015, mais a augmenté en 2016 (de 0,5 pp.) et en 2017 (de 0,8 pp.) pour atteindre 68,5 %. Ce niveau reste considérablement sous la moyenne européenne, qui est de 72,2 % dans l'UE-28 en 2017 (voir Tableau 1).

Les prévisions indiquent que la baisse du taux de chômage en Belgique depuis 2015, 8,5 % en 2015 à 7,1 % en 2017, se poursuivra de 2018 à 2020. Cette baisse s'observerait également dans l'UE28.

TABLEAU 1 : TAUX D'EMPLOI ET TAUX DE CHOMAGE

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Taux d'emploi (20-64)											
BE	67,1	67,6	67,3	67,2	67,2	67,3	67,2	67,7	68,5			
UE28	69,0	68,6	68,6	68,4	68,4	69,2	70,1	71,1	72,2			
	Taux de chômage											
BE	7,9	8,3	7,2	7,6	8,4	8,5	8,5	7,8	7,1	6,4	6,1	5,9
UE28	9,0	9,6	9,7	10,5	10,9	10,2	9,4	8,6	7,6	6,9	6,6	6,3

Source : Eurostat (EFT) ; Prévisions économiques européennes d'automne 2018, Commission européenne.

b. Evolution et répartition des revenus

Une manière d'examiner les aspects de répartition des revenus est d'examiner le revenu brut disponible des ménages (RDBM¹⁰). Cet indicateur se base sur les comptes nationaux et peut se décrire approximativement comme la part du revenu de l'économie qui revient au niveau des ménages¹¹. Les comptes nationaux fournissent une source très précieuse d'informations beaucoup plus opportunes sur l'évolution du revenu disponible agrégé des ménages. L'évolution de ses composants, qui peut illustrer le rôle des transferts sociaux sur le revenu général, représente un complément important à l'indicateur PIB, en donnant une idée de la mesure à laquelle la croissance du PIB profite aux ménages. Il s'agit également d'un aspect important de l'agenda de croissance inclusive qui se trouve au cœur de la stratégie Europe 2020.

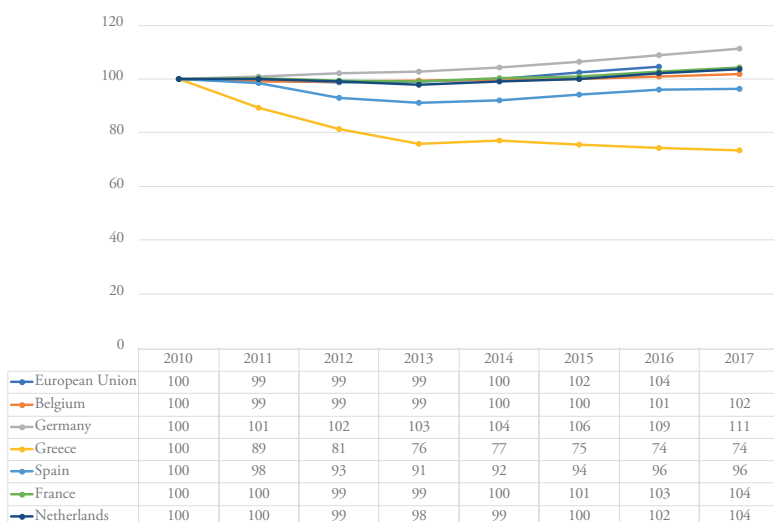
Le Graphique 3 montre l'évolution du revenu disponible brut des ménages en Belgique et dans ses pays voisins ainsi que dans quelques pays gravement touchés par la crise. La tendance du revenu disponible brut des ménages en Belgique est alignée sur celle des pays voisins et sur l'UE dans son ensemble.

(10) GHDI (Gross Household Disposable Income) en anglais.

(11) Inclut également les institutions sans but lucratif au service des ménages. Cet indicateur se définit comme suit : RDBM = D1 Compensation des employés (reçue) + B2G-B3G Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut (reçus) + D4 Revenu de la propriété (reçu) - D4 Revenu de la propriété (payé) + D7 Autres transferts courants (reçus) - D7 Autres transferts courants (payés) + D62 Avantages sociaux autres que les transferts sociaux en nature (reçus) - D62 Avantages sociaux autres que les transferts sociaux en nature (payés) + D61 Cotisations sociales (reçues) - D61 Cotisations sociales (payées) - D5 Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (payés).

Toutefois, la croissance en Belgique est légèrement à la traîne par rapport à la croissance européenne et celle de la France, des Pays-Bas et certainement de l'Allemagne. Pour les pays gravement touchés par la crise, l'Espagne connaît une modeste reprise tandis que la Grèce affiche toujours une tendance à la baisse.

GRAPHIQUE 3 : REVENU DISPONIBLE BRUT REEL DES MENAGES



Source : Base de données AMECO, Commission européenne.

Une autre perspective de l'évolution du revenu des ménages est encore offerte par le seuil de risque de pauvreté. Le seuil de risque de pauvreté est défini comme un pourcentage du revenu disponible médian équivalent des ménages dans un pays. Il montre à ce titre comment les revenus au centre de la répartition des revenus évoluent au fil du temps, ce qui est important tant dans la perspective des niveaux de vie moyens que dans une perspective économique de l'évolution de la demande intérieure.

Bien que les données EU-SILC de 2017 (revenus de 2016) ne soient pas encore disponibles pour tous les pays au moment de la rédaction du présent rapport, les chiffres à disposition montrent une évolution qui est très alignée sur celle du

revenu disponible brut des ménages, examinée ci-dessus. En Grèce, le revenu médian des ménages, tout comme le revenu macroéconomique des ménages, continue d'afficher une légère tendance à la baisse tandis que l'Espagne connaît une légère reprise (Graphique 4). Les différences entre la Belgique et ses pays voisins sont petites et, bien que les données soient encore incomplètes, le revenu médian en Allemagne et aux Pays-Bas semble avoir augmenté quelque peu par rapport à la Belgique au cours de la période la plus récente.

GRAPHIQUE 4 : EVOLUTION DU REVENU MEDIAN EQUIVALENT DES MENAGES (EN TERMES REELS)



Remarque : données par année de référence du revenu (pas l'année de collecte des données).

Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

La stabilité relative du revenu des ménages, mesurée tant au niveau macro que micro, est conforme aux récentes conclusions à l'échelle internationale. Dans ses Perspectives de l'emploi récemment publiées, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) souligne le fait que « la croissance des salaires continue à stagner » partout dans la zone OCDE, en dépit de la baisse du chômage (OCDE 2018). L'OCDE attire l'attention

sur des perspectives d'inflation basse et une baisse de la productivité liée à la crise qui continue à faire son effet, ainsi que sur un rôle accru des emplois faiblement rémunérés, bien que ces derniers jouent un rôle moindre dans le contexte belge. Le rapport sur l'emploi et les développements sociaux de la Commission européenne (juillet 2018) signale également que, malgré la croissance économique accélérée, la croissance des salaires reste contenue dans la zone euro. De plus, Eurostat souligne le fait que le revenu réel des ménages par habitant est resté également presque stable jusqu'au début de 2018, tant dans la zone euro que dans l'UE28 (Eurostat 2018).

En s'écartant des niveaux pour passer à une perspective de répartition, l'indicateur S80/S20 compare le revenu agrégé des 20 % de ménages bénéficiant des revenus les plus élevés aux 20 % des ménages ayant les revenus les plus bas. Plus le rapport s'écarte de 1, plus la répartition des revenus entre ces deux groupes est inégale. En Belgique, il reste stable et à un niveau bas.

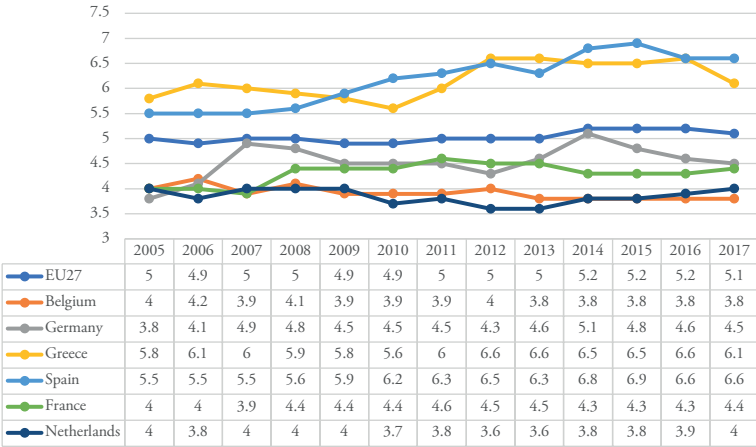
Le coefficient Gini est un nombre situé entre 0 et 100 qui reflète l'inégalité générale de la répartition des revenus au sein d'un pays. Tout comme le rapport S80/S20, ce coefficient est relativement stable. En comparaison avec les années 2005-2006, nous observons même une certaine baisse de l'inégalité de revenu conformément à l'indice GINI.

Les deux mesures indiquent que l'inégalité de revenu est généralement plutôt faible en Belgique par rapport à d'autres pays européens et les deux mesures de l'inégalité de revenu affichent également un niveau stable (Voir Tableau 2 et Graphique 5).

TABLEAU 2 : INEGALITE DE REVENU EN BELGIQUE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
S80/S20	4	4,2	3,9	4,1	3,9	3,9	3,9	4	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8
Gini	28	27,8	26,3	27,5	26,4	26,6	26,3	26,5	25,9	25,9	26,2	26,3	26,0

Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

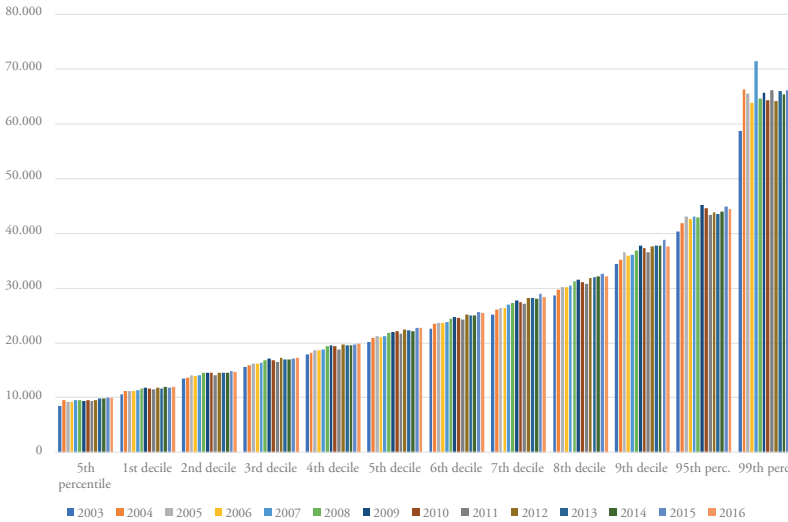
GRAPHIQUE 5 : RAPPORT INTERQUINTILE DE REVENU (S80/S20)

Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

Enfin, le Graphique 6 montre plus concrètement comment les niveaux de revenu ont évolué depuis 2004 (revenus de 2003). Il apparaît que l'évolution des revenus était plutôt similaire dans l'ensemble de la répartition.

Lorsque nous restons à ce niveau global d'analyse, la première conclusion devrait être que l'inégalité de revenu est restée stable à un niveau bas (par rapport à d'autres pays européens). Depuis le début de la mesure sur la base de l'enquête EU-SILC en 2004, le revenu disponible équivalent a augmenté d'une manière plutôt proportionnelle qu'égalitaire sur les différents déciles et percentiles de revenu. La hausse se situe toutefois essentiellement au cours de la période jusque 2010 (revenus de 2009). Entre 2010 et 2015 (revenus de 2009-2014), les revenus ont plus ou moins stagné en termes réels. Dans les chiffres les plus récents, basés sur l'enquête EU-SILC 2016-2017 (revenus de 2015-2016), les revenus les plus élevés de chaque groupe de revenu sont restés plutôt stables dans la moitié inférieure de la répartition et ont légèrement baissé dans la moitié supérieure.

GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION REELLE DES VALEURS LIMITES MAXIMALES DES DECILES ET PERCENTILES DU REVENU DISPONIBLE EQUIVALENT DES MENAGES, EN EUROS (PRIX DE 2016) – ANNEES DE REFERENCE DES REVENUS



Source : EU-SILC, Eurostat, STATBEL.

Il n'existe pas qu'une seule manière de mesurer l'inégalité. Selon les méthodes de mesure et les données utilisées, les résultats peuvent varier fortement. Cela démontre les limites des mesures statistiques, surtout lorsque que l'on se rapporte à une chose aussi complexe que la mesure de la répartition des revenus. L'Encadré 2 présente deux différentes études axées sur l'évolution des revenus en Belgique. Outre l'angle adopté par chaque auteur – en s'axant essentiellement soit sur les parts des revenus les plus élevés, soit sur la population totale –, les méthodes et les données utilisées pour évaluer l'évolution de l'inégalité différent et donc donnent des résultats divergents.

ENCADRE 2 : MESURE DE L'INEGALITE : EVOLUTION DE LA REPARTITION DES REVENUS EN BELGIQUE

Etude 1 : Utilisation des données fiscales pour évaluer l'évolution des parts des revenus les plus élevés en Belgique de 1990 à 2013¹²

Dans leur document, Decoster et al. (2017) ont tenté d'évaluer l'évolution des parts des revenus les plus élevés à l'aide des données de l'impôt sur le revenu. Ils ont appliqué des corrections sur les données de revenu publiées ('revenu imposable net' par unité fiscale) (1990-2013) en vue de se conformer aux normes internationales fixées par la World Wealth and Income Database (WID - Base de données mondiale sur les patrimoines et les revenus) : (1) ils ont converti le revenu imposable net en revenu imposable brut afin de neutraliser les changements dans la législation fiscale, (2) ils ont redéfini les limites des groupes de revenus les plus élevés, (3) ils ont estimé le revenu qui reste sous le radar (fraude, législation fiscale, évasion fiscale).

L'étude montre qu'une fois les corrections apportées, aucune augmentation importante des parts des revenus les plus élevés ne peut être observée en Belgique au cours des 25 dernières années. L'augmentation de la part des revenus pour le décile et le percentile supérieurs s'est réduite pour atteindre une part des revenus plus ou moins stable. Ces résultats suggèrent que l'inégalité de revenu avant impôts n'a pas considérablement augmenté au cours des dernières décennies. Cela semble conforme aux études précédentes qui soulignent l'inégalité stable de la répartition des revenus disponibles en Belgique (en se rapportant notamment au coefficient GINI). Les auteurs attirent l'attention sur certaines limites de cette étude préliminaire, en se référant au choix fait dans la « définition du revenu de référence total et les définitions et/ou conventions changeantes dans les comptes nationaux » (Decoster et al., 2017).

Etude 2 : La répartition des revenus en Belgique au cours des trente dernières années (2017)¹³

La Belgique reste un pays où les inégalités sont faibles lorsqu'elles sont mesurées à l'aide du coefficient Gini. Au cours de la dernière décennie, l'inégalité de revenu

(12) Decoster, A., Dedobbeleer, K. et Maes, S., *Using fiscal data to estimate the evolution of top income shares in Belgium From 1990 to 2013*, Discussion paper series 17.18, décembre 2017, Faculté d'économie et des affaires, KU Leuven, 2017.

(13) Van Lancker, W., *Dertig jaar inkomensverdeling in België*, <http://www.ivorentoren.be/2017/08/07/dertig-jaar-inkomensverdeling-in-belgie/>, 2017.

mesurée à l'aide du coefficient Gini est restée stable à une valeur approximative de 0,26. Van Lancker (2017) rappelle dans son rapport que le coefficient Gini est une manière spécifique d'examiner la répartition des revenus qui ne prend pas toujours compte des changements qui se produisent dans les revenus les plus bas et les plus élevés (voir également OCDE, 2011, p. 100). Il ajoute également que les données à la disposition du public ne remontent qu'à dix ans.

Dans son rapport, Van Lancker (2017) prend en considération la répartition complète des revenus au cours des 30 dernières années (1985–2013). Une première observation concerne les progrès en termes de courbe d'incidence de la croissance (qui se rapporte au taux de croissance annualisé du revenu par habitant pour chaque percentile de la répartition du revenu entre deux points dans le temps) du revenu disponible équivalent (sur la base des données SEP et SILC). Au cours des trente dernières années, la croissance du revenu a profité à tout le monde, mais dans une plus grande mesure aux revenus les plus élevés en comparaison avec ceux plus bas. En effet, tandis que les 10 % les plus pauvres ont vu le revenu disponible du ménage augmenter de près de 20 %, le revenu des 5 % les plus riches a fait un bond considérable de 46 % et le revenu du top '1 %' de 60 %. Les groupes intermédiaires affichaient une croissance de revenu de près de 40 %.

Le rapport souligne enfin que les revenus les plus bas sont clairement à la traîne par rapport au reste de la population en termes de revenu. L'auteur mentionne que le défi des trente prochaines années sera d'utiliser les politiques relatives aux dépenses sociales et au marché du travail pour que les revenus les plus bas puissent rattraper le reste de la population.

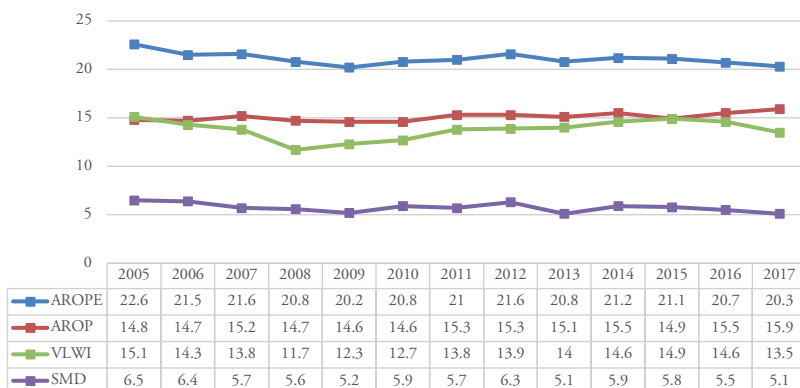
3.1.2. Indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale

L'enquête EU-SILC 2017 (revenus de 2016) montre qu'en Belgique, 15,9 % de la population (UE28 16,9 %) se trouvent exposés à un risque de pauvreté, 13,5 % vivent dans un ménage à très faible intensité de travail (UE28 : 9,3 %) et 5,1 % souffrent de privation matérielle sérieuse (UE28 : 6,9%). Sur la base de l'indicateur de privation matérielle 'standard'¹⁴, 11,3 % connaissent une privation matérielle (UE28 : 14,7%) (voir Graphique 7).

(14) Contrairement à l'indicateur de privation matérielle « sévère » qui impose que la personne est confrontée à au moins 4 problèmes sur 9, l'indicateur de privation matérielle « standard » impose 3 problèmes sur 9.

Il a déjà été souligné précédemment, au point 2 du présent rapport sur le suivi de l'objectif Europe 2020, que le nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale n'a pas beaucoup changé au cours de la dernière décennie (voir Graphique 2). Des trois indicateurs constitutifs, l'indicateur Intensité de travail très faible (VLWI) affiche l'évolution la plus marquée. Celle-ci peut également être observée lorsque l'évolution est exprimée en pourcentages au lieu de nombres absolus, bien que les tendances à la hausse et à la baisse des trois indicateurs Europe 2020 soient quelque peu moins marquées en termes relatifs.

GRAPHIQUE 7 : EVOLUTION AROPE, AROP, SMD ET VLWI¹⁵ EN POURCENTAGE



Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

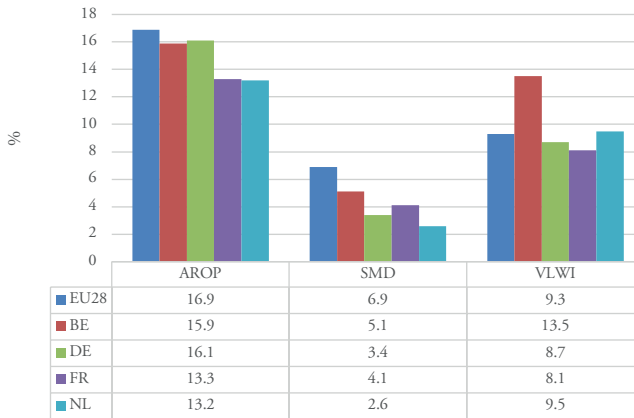
Au Graphique 8, il peut être observé que la Belgique enregistre de bien meilleures performances pour l'indicateur Privation matérielle sévère que la moyenne européenne. Toutefois en 2016¹⁶, son niveau est légèrement supérieur à celui des pays voisins. L'indicateur Risque de pauvreté est quelque peu inférieur à la moyenne de l'UE28. La situation est différente pour l'indicateur de très faible

(15) En pourcentage de la population de 0-60 ans.

(16) Contrairement à la Belgique, les données EUSILC 2017 ne sont actuellement pas disponibles pour tous les Etats membres de l'UE.

intensité travail (VLWI) avec une proportion belge nettement plus élevée que la moyenne européenne.

GRAPHIQUE 8 : INDICATEURS CIBLES EN BELGIQUE, DANS LES PAYS VOISINS ET L'UE28, 2017



Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

Avant d'approfondir la prochaine section du présent rapport, l'encadré suivant vise à expliquer et clarifier les différences existant entre ce que nous avons appelé l'indicateur Privation matérielle 'standard' (MD en anglais¹⁷) et un nouvel indicateur appelé indicateur Privation matérielle et sociale (MSD¹⁸ en anglais). En outre, ce dernier ne doit pas être confondu avec l'indicateur Privation matérielle sévère (SMD). L'Encadré 3 donne certains détails sur ces différents indicateurs.

(17) Material Deprivation.

(18) Material and Social Deprivation.

ENCADRE 3 : UN « NOUVEL » INDICATEUR PRIVATION MATERIELLE ET SOCIALE (MSD)

Comme mentionné précédemment, l'indicateur SMD (privation matérielle sévère) est l'un des trois sous-indicateurs de l'indicateur AROPE utilisé pour suivre l'objectif Europe 2020 de réduction de la pauvreté ou de l'exclusion sociale. Comme mentionné dans la note de bas de page 6, le SMD impose qu'une personne doit être confrontée à au moins 4 problèmes sur 9 à prendre en considération dans une situation de privation matérielle « sérieuse ». De la même manière, l'indicateur Privation matérielle « standard » (MD) impose de manquer de seulement 3 points des 9 problèmes à prendre en considération dans une telle situation de privation.

Le 15 mars 2017, l'UE a approuvé un nouvel indicateur appelé indicateur « privation matérielle et sociale » (MSD) sur la base de 13 points. Le taux MSD est la proportion de personnes manquant d'au moins 5 de ces 13 points. Six de ces points ont déjà été inclus dans la mesure standard et sept sont nouveaux. Les 13 points sont désormais :

- a) L'incapacité pour un ménage, pour des raisons financières, de :
 1. faire face à des dépenses imprévues ;
 2. s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile ;
 3. éviter les arriérés (de crédit hypothécaire ou de location, de factures de consommation courante ou d'achats à tempérament) ;
 4. s'offrir tous les deux jours un repas composé de viande, de poulet ou de poisson ;
 5. se permettre de garder le logement correctement au chaud ;
 6. avoir accès à une voiture/camionnette pour son usage personnel ; et
 7. remplacer des meubles usés.

- b) L'incapacité pour une personne, pour des raisons financières, de :
 8. remplacer des vêtements usés ;
 9. avoir deux paires de chaussures bien adaptées ;
 10. dépenser une petite quantité d'argent chaque semaine pour soi-même ;
 11. avoir des activités de loisirs régulières ;
 12. se réunir au moins chaque mois avec des amis/de la famille pour prendre un verre/repas ;
 13. disposer d'une connexion internet.

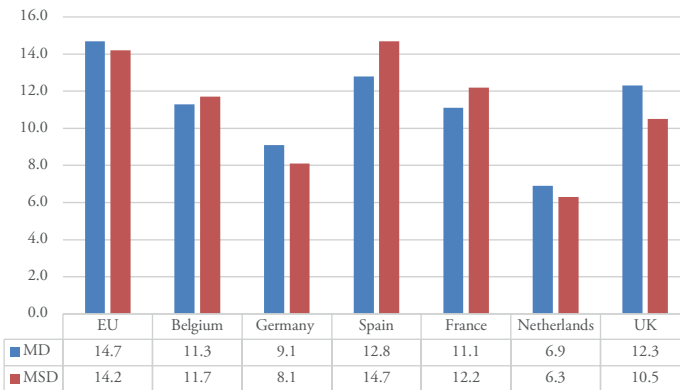
Ce nouvel indicateur est disponible pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017.

Le graphique ci-dessous montre que pour la Belgique, le nouvel indicateur MSD est d'un peu moins de 1 % plus élevé que le MD standard.

COMPARAISON STANDARD MD ET NOUVEAU MSD POUR LA BELGIQUE

Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

Le graphique ci-dessous montre que la différence (pour 2017) entre les deux indicateurs varie d'un pays à l'autre, mais des différences générales restent limitées. En comparaison avec certains autres pays européens, la Belgique, bien qu'en dessous de la moyenne européenne, enregistre un moins bon score pour le nouvel indicateur que les pays voisins.

COMPARAISON STANDARD MD ET NOUVEAU MSD POUR 2017

Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

Pour conclure sur cet aperçu des indicateurs sur le marché du travail, les revenus des ménages, la répartition des revenus et la pauvreté pour la population dans son ensemble, notre analyse montre que la situation sociale est restée plutôt stable, avec une certaine amélioration du taux d'emploi et une diminution marquée du nombre de ménages quasiment sans emploi, compensées par une tendance légèrement à la hausse de la pauvreté financière. Celle-ci est davantage marquée dans les chiffres absolus qu'en pourcentage.

3.2. ... TENDANCES DIVERGENTES

En s'écartant de l'analyse de l'évolution des indicateurs sociaux au niveau de la population, nous analysons maintenant leur évolution pour certains sous-groupes majeurs. Tout d'abord, par classes d'âge, puis pour différents groupes au sein de la population active.

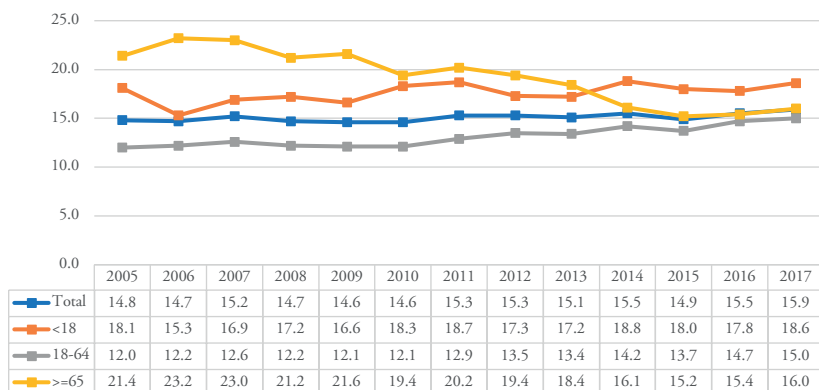
3.2.1. Baisse du risque de pauvreté des personnes âgées augmentation pour la population en âge de travailler

Lorsque l'évolution du taux de risque de pauvreté (AROP) est ventilée en trois classes d'âge – enfants, personnes en âge de travailler et personnes âgées de 65 ans et plus –, différentes tendances apparaissent. La plus frappante est la baisse significative du taux AROP des personnes âgées depuis 2006. En effet, depuis 2006, le risque de pauvreté parmi les personnes plus âgées n'a cessé de chuter pour atteindre un minimum de 15,2 % en 2015. Ce recul a réduit le risque de pauvreté parmi les personnes âgées jusqu'au niveau de la population globale¹⁹. Au cours des deux dernières années, 2016 et 2017, le niveau est resté plutôt stable au niveau de la population totale.

Au sein de la population active d'autre part, la pauvreté financière augmente sans cesse depuis 2010 (de 12,1 % en 2010 à 15,0 % en 2017). Nous verrons ci-dessous que cette évolution remarquable se rencontre dans des catégories spécifiques de la population en âge de travailler.

L'évolution chez les enfants est moins marquée. La tendance est stable à légèrement à la hausse sur l'ensemble de la période disponible.

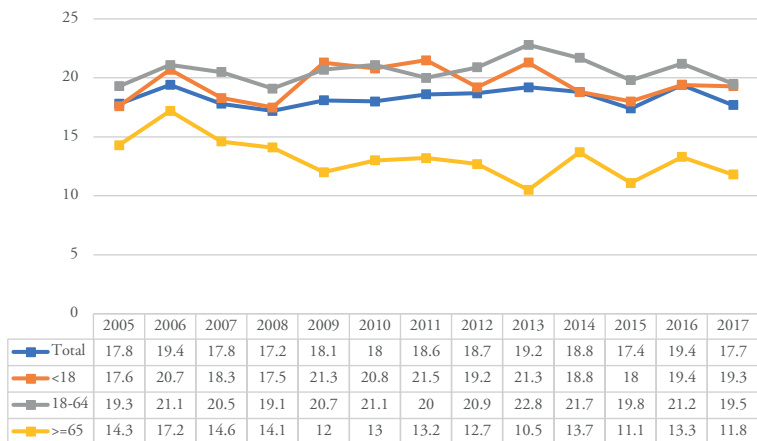
(19) Bien que cette tendance puisse être observée dans les trois régions, le niveau de pauvreté des personnes âgées diffère dans les trois régions.

GRAPHIQUE 9 : EVOLUTION DU RISQUE DE PAUVRETE EN POURCENTAGE PAR GROUPE D'AGE

Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

L'évolution de l'écart médian du risque de pauvreté²⁰ (Graphique 10), qui indique dans quelle mesure les personnes exposées à un risque de pauvreté sont sous le seuil de pauvreté, démontre d'une part que cet écart est plus faible pour les personnes âgées que pour les autres groupes d'âge, et d'autre part que cet écart a légèrement baissé depuis les années qui ont précédé la crise pour les personnes âgées, tandis qu'il est resté plutôt stable pour les autres grands groupes d'âge.

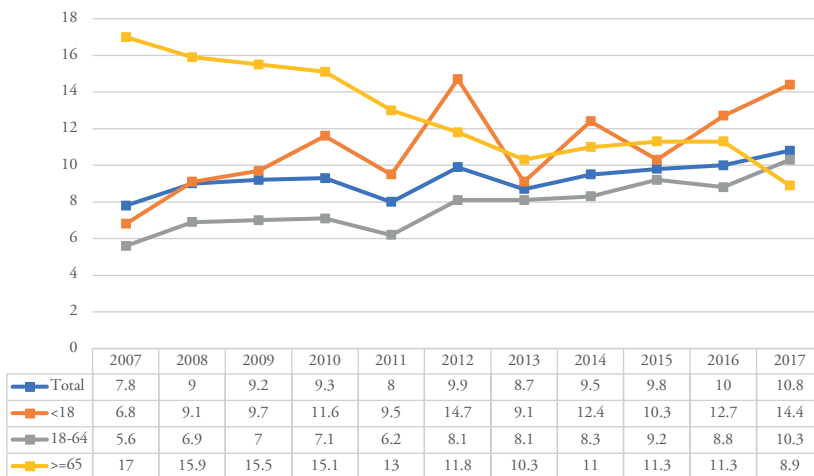
(20) La différence entre le revenu médian des personnes ayant un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté et ce seuil de pauvreté, exprimé en pourcentage de ce seuil.

GRAPHIQUE 10 : ECART MEDIAN RELATIF DU RISQUE DE PAUVRETE, TOTAL ET PAR AGE, BELGIQUE (EN %)

Source : EU-SILC, EUROSTAT, STABEL.

Le taux de risque de pauvreté évalue le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de pauvreté à un moment donné dans le temps. Une autre perspective de la pauvreté est d'examiner combien de personnes se trouvent dans une situation de pauvreté pendant plus d'un moment dans le temps. Cette perspective est offerte par le taux de risque de pauvreté persistante. Cet indicateur montre le pourcentage de personnes qui sont exposées à un risque de pauvreté au cours de la dernière année pour laquelle les données sont disponibles et au moins au cours des 2 années précédentes sur 3.

Le pourcentage de personnes exposées à un risque de pauvreté persistant s'élevait à 10,8 % en 2017 (Graphique 11). Cet indicateur semble montrer une tendance similaire à celle du taux AROP général : une tendance légèrement à la hausse pendant les dernières années et une tendance divergente entre les personnes âgées et les autres groupes d'âge. Le taux de pauvreté persistant a clairement baissé pour les personnes âgées, alors que la tendance est à la hausse pour les autres catégories d'âge.

GRAPHIQUE 11 : TAUX DE PAUVRETE PERSISTANT, TOTAL ET PAR AGE, BELGIQUE (EN %)

Source : EU-SILC, EUROSTAT, STABEL.

Les changements du risque de pauvreté entre les différentes catégories d'âge entraînent aussi clairement un changement de la composition d'âge de la population exposée à un risque de pauvreté. La part de personnes âgées de 65 ans et plus parmi les pauvres a diminué de 23 % en 2004 à 18,2 % en 2016, malgré leur part accrue au sein de la population totale. La part de personnes exposées à un risque de pauvreté en âge actif a augmenté de 53 % à 58,3 %.

3.2.2. Différences entre certains sous-groupes de la population active

Une ventilation complémentaire des tendances par catégories d'âge actif montre que le risque de pauvreté a augmenté exclusivement dans les catégories déjà vulnérables.

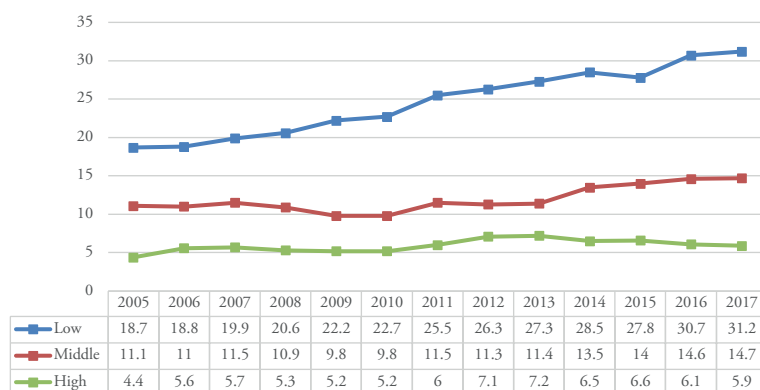
a. Divergences du risque de pauvreté par niveau d'éducation

L'évaluation de l'évolution du risque de pauvreté par niveau d'éducation n'est à ce stade pas tout à fait simple en raison de problèmes méthodologiques

importants qui se sont produits dans les questions de l'enquête EU-SILC belge utilisées pour mesurer le niveau d'éducation des personnes interrogées²¹.

Cependant, il apparaît que les tendances divergentes se sont clairement développées le long des niveaux d'instruction. Les différences du risque de pauvreté entre les niveaux d'éducation se sont nettement approfondies entre 2005 et 2017 (Graphique 12).

GRAPHIQUE 12 : TAUX DE RISQUE DE PAUVRETE PAR NIVEAU D'EDUCATION, (18-64) BELGIQUE



Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

Les taux de pauvreté des personnes ayant un faible niveau d'instruction ont augmenté presque sans interruption (à une exception en 2015) de 2005 (18,7 %) à 2017 (31,2 %).²²

La différence des taux de pauvreté entre les personnes ayant un niveau d'instruction faible et élevé s'est accrue de 14 pp. (en 2005) à 25 pp. (en 2017), signalant un fossé grandissant au sein de la population en âge actif. D'autres

(21) Pour plus de détails sur ces considérations méthodologiques, nous vous renvoyons à l'annexe 3 de la version complète de cette analyse, disponible sur le site internet du SPF Sécurité sociale (Voir Introduction).

(22) En raison des problèmes méthodologiques signalés, ces niveaux doivent être interprétés à ce stade comme une approximation des changements dans le temps, plutôt que comme des estimations exactes.

tendances confirmant ces conclusions sont présentées dans la suite du présent rapport.

En ce qui concerne les niveaux de revenu relatif des groupes en fonction du niveau d'éducation, Eurostat souligne dans une récente étude le fait que « *en 2016, le revenu disponible médian au sein de l'UE28 était presque 80 % plus élevé chez les personnes ayant un niveau élevé d'instruction (PPS 23 161⁽²³⁾) lorsqu'il est comparé avec le niveau de revenu des personnes ayant un faible niveau d'instruction (PPS 12 975). Les écarts de revenu les plus importants entre les personnes ayant des niveaux d'instruction faible et élevé ont été enregistrés au Luxembourg (données de 2015), en Belgique, en Allemagne et à Malte ; cela était également le cas en Suisse* »⁽²⁴⁾.

Il convient toutefois de noter que la part de personnes ayant un faible niveau de compétence parmi la population en âge de travailler a rapidement diminué. L'enquête sur les forces de travail souligne un recul de 34 % en 2005 à 23 % en 2017.

Dans ce contexte, le fait que le risque de pauvreté des personnes ayant un niveau d'éducation moyen a augmenté depuis 2010 de 9,8 % à 14,7 % en 2017 est au moins aussi significatif que notre précédente observation concernant l'augmentation du taux de pauvreté des personnes ayant un faible niveau de compétence. Bien que l'établissement d'une contribution relative exige une analyse complémentaire, il peut être supposé que l'augmentation générale du taux AROP de la population active est le résultat des hausses des catégories de personnes ayant tant un niveau de compétence faible que moyen. L'observation concernant les personnes ayant un niveau d'éducation moyen peut être liée au débat sur la position de la classe moyenne et exige un examen complémentaire des facteurs susceptibles de se cacher derrière cette évolution.

b. Divergences du risque de pauvreté par certaines autres catégories

Le Graphique 13 montre le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale pour un nombre d'autres catégories de population, sur la base des trois indicateurs de l'objectif Europe 2020.

(23) Purchasing Power Standard.

(24) Eurostat, *Conditions de vie en Europe*, p. 11, 2018.

La plupart de ces catégories présentent des scores élevés pour les trois indicateurs. Cependant, certaines catégories n'enregistrent pas systématiquement un score élevé. Les personnes âgées connaissent un risque de pauvreté (AROP) relativement élevé, mais un risque faible de privation matérielle sévère (SMD). Les personnes en âge actif mais proches de l'âge de la retraite présentent un risque élevé de très faible intensité de travail (VLWI), mais elles enregistrent un meilleur score que la moyenne pour les deux autres indicateurs. Les catégories ayant le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale le plus élevé sont : les personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail, surtout celles ayant des enfants et les personnes ayant une nationalité hors UE28. Une analyse Eurostat a découvert que la Belgique se classe parmi les Etats membres de l'UE affichant la différence la plus importante du risque de pauvreté entre les citoyens non UE et les ressortissants nationaux (Eurostat, 2015). Les personnes sans emploi, les familles monoparentales et les locataires présentent aussi un risque très élevé (voir aussi la section 4.3. sur le « logement »). Toutes ces catégories enregistrent un score systématiquement élevé pour les différents indicateurs.

L'examen des différences de genre des risques de pauvreté ou d'exclusion sociale reste difficile comme les trois principaux indicateurs sont tous définis au niveau du ménage. Ainsi, tous les membres des ménages sont supposés avoir le même risque d'état de pauvreté et les seules différences de genre des niveaux de pauvreté sont dues aux différences entre hommes et femmes célibataires. En examinant cette dernière catégorie (les célibataires), aucune différence de genre claire et systématique ne peut être observée dans les trois indicateurs. En ce qui concerne le taux de risque de pauvreté, les femmes présentaient un risque plus élevé en 2008, mais la différence se réduit au fil des années suivantes et s'inverse même dans les données les plus récentes. Les hommes seuls ont plus de risques de connaître une privation matérielle sévère que les femmes seules et le risque de vivre dans un ménage à très faible intensité de travail est plus ou moins égal pour les hommes et les femmes ces dernières années. Il convient toutefois de noter que cette analyse partielle peut donner une vue biaisée sur les différences de genre pour les risques de pauvreté ou d'exclusion sociale.

GRAPHIQUE 13 : INCIDENCE DE LA PAUVRETE OU DE L'EXCLUSION SOCIALE PAR RISQUE ELEVE ET PAR CATEGORIES SOCIALES PERTINENTES POUR LA POLITIQUE, BELGIQUE, 2017

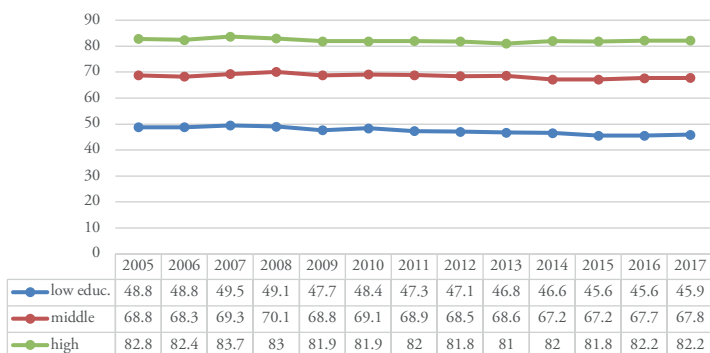
Source : EU-SILC, EUROSTAT, STABEL.

c. Divergences de l'accès au marché du travail et de l'adéquation de la protection sociale

L'accès au marché du travail est évidemment important pour l'acquisition d'un revenu approprié. Le Graphique 14 représente l'évolution des taux de chômage par niveau d'éducation en Belgique pendant la période 2005-2017. Le taux d'emploi a légèrement diminué (de 49 % à 46 %)²⁵ pour les personnes ayant un faible niveau de compétence entre 2008 et 2016, et est resté stable entre les deux points de données les plus récents 2016 et 2017. En dépit de la stabilité de cette récente évolution, l'absence d'augmentation du taux d'emploi pour ce groupe est importante car la Belgique enregistre un score particulièrement faible pour celui-ci²⁶. L'absence de cette tendance à la hausse souligne une faiblesse structurelle.

(25) La série connaît des ruptures en 2011 et 2014. Dès lors, cette évolution doit être interprétée avec prudence. Cependant, on peut conclure en toute certitude qu'une baisse s'est produite.

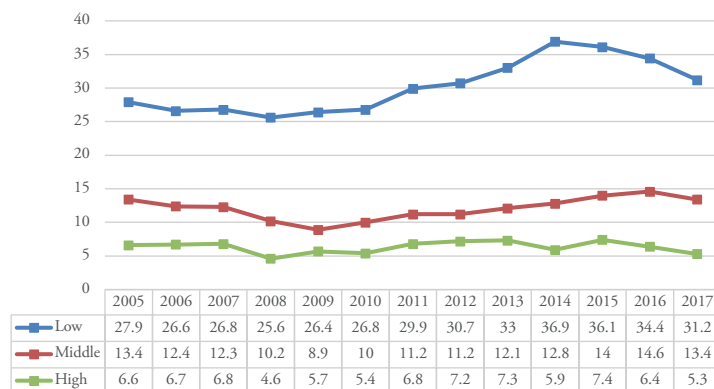
(26) La moyenne de l'UE28 est de 54,9 % en 2017, mais est considérablement plus élevée par exemple en Allemagne (59,6 %) et aux Pays-Bas (61,2 %).

GRAPHIQUE 14 : TAUX D'EMPLOI PAR NIVEAU D'EDUCATION, (20-64) BELGIQUE

Source : Enquête sur les forces de travail (EFT), EUROSTAT, STATBEL.

Remarque : ruptures dans la série en 2011 et 2014.

Le Graphique 15 montre l'évolution du pourcentage de personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail (VLWI) par niveau d'éducation. L'évolution du pourcentage de personnes vivant dans des ménages à intensité de travail très faible par niveau d'éducation montre une nette augmentation chez les personnes ayant un niveau d'instruction faible entre l'enquête EU-SILC 2008 et EU-SILC 2014 (augmentant de plus de 10 points). De 2014 à 2017, l'indicateur a baissé de 36,9 % à 31,2 % pour les travailleurs ayant un faible niveau de compétence. Pour les personnes ayant un niveau de compétence moyen, on a également observé une augmentation significative qui a duré jusqu'en 2016 (augmentation de 8,9 % à 14,6 % entre 2009 et 2016) et une petite baisse dans les chiffres les plus récents, tandis que le pourcentage des personnes très instruites est resté relativement stable sur l'ensemble de la période.

GRAPHIQUE 15 : VLWI PAR NIVEAU D'EDUCATION, (18-59) BELGIQUE

Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

Le risque de pauvreté est influencé par le revenu primaire, généralement le salaire perçu, mais également par le niveau des avantages reçus par ceux n'ayant pas accès au marché du travail. L'adéquation des transferts sociaux sera analysée plus en détail dans la section 4.1.

d. Différences de genre et d'éducation en matière d'emploi et de rémunération

Enfin, il est important de noter que la différence de risque de pauvreté et de réalisation sociale en général entre les personnes ayant un niveau d'instruction faible et élevé se creuse davantage pour les femmes que les hommes. En 2017, seules 36,7 % des femmes ayant un faible niveau d'éducation sont employées contre 54,2 % d'hommes. La différence de taux d'emploi entre les personnes ayant un niveau d'éducation faible et élevé est en 2017 plus forte parmi les femmes (près de 43,1 pp.) que chez les hommes (30,9 pp.). Le Tableau 3 montre également que la différence de genre des personnes ayant un niveau de compétence moyen a augmenté entre 2014 et 2017.

TABLEAU 3 : TAUX D'EMPLOI DES FEMMES ET DES HOMMES, DIFFERENCE PAR NIVEAU D'INSTRUCTION ET PAR GENRE (EN POINTS DE POURCENTAGE)

	2014			2017		
	Femmes	Hommes	H-F	Femmes	Hommes	H-F
Faible	37,60 %	54,60 %	17 p.p.	36,70 %	54,20 %	17,5 p.p.
Moyen	61,30 %	72,70 %	11,4 p.p.	60,40 %	74,20 %	13,8 p.p.
Elevé	80,00 %	84,30 %	4,3 p.p.	79,80 %	85,10 %	5,3 p.p.
Total	62,90 %	71,60 %	8,7 p.p.	63,60 %	73,40 %	9,8 p.p.
Elevé-Faible	42,4 p.p.	29,7 p.p.		43,1 p.p.	30,9 p.p.	

Source : STATBEL, calcul du SPF Sécurité sociale.

Bien que l'éducation ait l'incidence la plus forte sur l'emploi, la dimension de genre aggrave considérablement ces différences.

3.3. ASPECTS REGIONAUX

Une analyse et un suivi approfondis de l'évolution de la situation sociale sont réalisés par les autorités régionales²⁷.

Dans cette analyse, nous soulignons brièvement les différences régionales pour certains indicateurs clés et vérifions si des tendances similaires à celles observées au niveau national peuvent aussi être rencontrées au niveau régional.

L'évolution de l'indicateur combiné 'pauvreté et exclusion sociale' montre d'importantes disparités et des tendances contraires entre les régions : le taux AROPE flamand stagne à environ ou juste au-dessus de 15 % sur la période 2005-2015, et diminue ces deux dernières années pour atteindre son niveau

(27) Cf. Service d'étude du gouvernement flamand, *Vlaamse Armoedemonitor 2017*, <http://regionalestatistieken.vlaanderen.be/vlaamse-armoedemonitor-2017>; Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, *Baromètre social 2016. Rapport Bruxellois sur l'état de la pauvreté*, 2016, <http://www.cultures-sante.be/centre-doc/nouveautes/livres/705-barometre-social-2016-rapport-bruxellois-sur-l-etat-de-la-pauvrete.html>; Institut Wallon de l'Evaluation de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), http://www.iweps.be/indicateurs-statistiques/?fwp_is_categories=niveaux-et-conditions-de-vie.

le plus bas à 13,5 % en 2017 ; dans la région wallonne, l'indicateur fluctue aux alentours de 25 %, mais atteint presque son niveau le plus élevé en 2017 avec 26,6 %. La situation dans la région de Bruxelles-Capitale est encore plus précaire avec un taux moyen d'environ 39 % (38,7 % en 2017). L'évolution du taux de risque de pauvreté offre une image assez similaire, avec des disparités plus marquées. Le taux d'intensité de travail très faible affiche une croissance continue tant en Flandre qu'en Wallonie, à un niveau très différent, de 2008 à 2015 avant de baisser légèrement depuis 2016 pour atteindre 8,5 % en Flandre et 18,5 % en Wallonie en 2017. La privation matérielle sévère est très faible en Flandre (2 % en 2017), alors qu'elle était de 8,3 % en Wallonie. Cet indicateur est resté plutôt stable pendant toute la période (avec des variations irrégulières d'une année à l'autre) partout dans les deux régions.

De même, les indicateurs du marché du travail montrent des niveaux très différents pour les deux régions (en 2017, seulement 60,8 % et 63,2 % respectivement à Bruxelles et en Wallonie, mais 73 % en Flandre). Le taux est resté plus ou moins stable dans toutes les régions (bien qu'avec une fluctuation plus large à Bruxelles) de 2008 à 2015, puis s'est légèrement accru dans l'ensemble des trois régions en 2016 et 2017.

Enfin, en ce qui concerne les tendances entre les sous-groupes, une réduction du taux de risque de pauvreté des personnes âgées peut être observée dans toutes les régions. Le taux d'emploi des personnes ayant un faible niveau d'instruction baisse de manière significative en Wallonie au cours de la période 2005-2017. En Flandre et à Bruxelles, le taux d'emploi des personnes ayant un faible niveau de compétence est plus stable.

En conclusion, d'importantes différences de niveaux existent entre les régions, mais les indicateurs sociaux ont souligné des tendances et défis similaires au cours des dernières années. Toutefois, l'évolution la plus récente (2016-2017) semble indiquer une évolution plus divergente entre les régions, où la Wallonie montre certains développements négatifs alors que la Flandre reste stable ou s'améliore légèrement. Ces différences doivent cependant encore être confirmées par des tests de signification statistique.

4. SUIVI DES PRIORITES POLITIQUES DANS LE CONTEXTE DU PROGRAMME NATIONAL DE REFORME

4.1. PROTECTION SOCIALE

Cette section présente les données relatives à la protection sociale selon différentes perspectives : les dépenses, les nombres de bénéficiaires et l'adéquation de la protection sociale.

Nous commençons par évoquer certaines évolutions importantes relatives au nombre de bénéficiaires, en âge de travailler, d'un revenu de remplacement. Le nombre de personnes bénéficiant d'une allocation de chômage a baissé significativement au cours des années précédentes. Le nombre de chômeurs à temps plein percevant une allocation de chômage a considérablement reculé depuis 2015. L'Office National de l'Emploi (ONEM) souligne trois raisons à ce recul. La première est la croissance économique modérée. Deuxièmement, il y a un effet démographique : les forces de travail et la population en âge de travailler ont augmenté dans une moindre mesure que les années précédentes, alors que davantage de personnes ont pris leur retraite au même moment. Enfin, il y a l'effet des réformes politiques (en particulier la restriction des 'allocations d'insertion').²⁸

Le nombre de personnes bénéficiant d'une allocation d'invalidité a d'autre part constamment augmenté au cours de la dernière décennie, approchant les 400 000 bénéficiaires en 2017. Cette hausse peut en partie s'expliquer par des évolutions démographiques et du marché du travail : une population vieillissante et la participation accrue des femmes au marché du travail combinée à l'augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes. On constate par ailleurs des augmentations de maladies spécifiques qui jouent un rôle, telles que les troubles musculo squelettiques et en particulier les troubles mentaux. Dans son rapport sur l'évolution du nombre de bénéficiaires, l'Institut National belge d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI) souligne les déterminants liés au travail éventuel et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée à cet égard.²⁹

(28) Office national de l'Emploi, *Rapport annuel ONEM 2016*, mars 2017.

(29) INAMI, https://www.riziv.fgov.be/SiteCollectionDocuments/etude_si_facteurs_explicatifs_invalides_2007_2016.pdf.

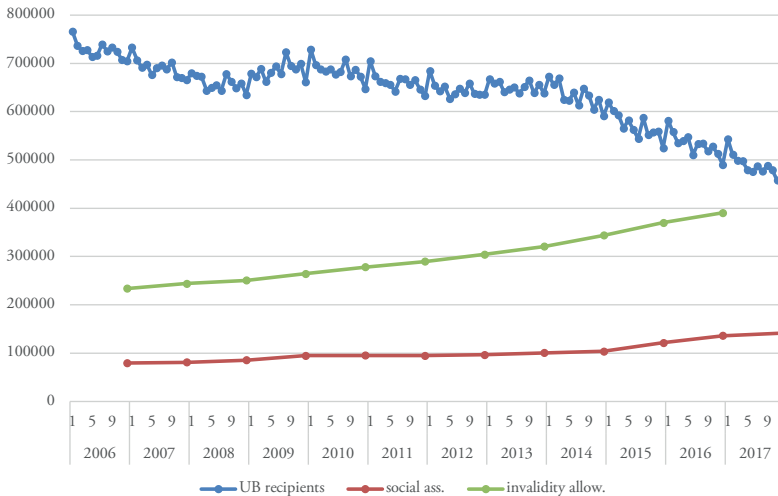
Le nombre de bénéficiaires d'une aide sociale a également connu une croissance constante au cours de la dernière décennie, avec des hausses relativement fortes depuis 2015 (voir Graphique 16).³⁰ Outre des effets cycliques liés au monde des entreprises, l'administration fédérale pour l'intégration sociale souligne plusieurs causes structurelles expliquant cet accroissement :

- l'insécurité croissante des groupes vulnérables (les personnes ayant un faible niveau de compétence, les parents isolés, les personnes issues de l'immigration...)
- l'augmentation du nombre de personnes qui combinent des prestations d'aide sociale avec d'autres moyens ;
- le déplacement de personnes vers le droit à l'intégration sociale en raison de leur inscription au registre de la population ;
- le nombre croissant de personnes qui font appel à une aide sociale à la suite d'une sanction par rapport à l'allocation de chômage ;
- les réformes de l'assurance chômage ;
- le transfert de personnes de la protection subsidiaire dans le contexte du droit à l'aide sociale vers le droit à l'intégration sociale (1^{er} décembre 2016) ;
- l'accueil de réfugiés reconnus.

En observant les tendances contradictoires des différents types de prestation sociale, il semble probable qu'il y ait, du moins dans une certaine mesure, des effets d'interaction entre les différents systèmes de prestation sociale pour la population en âge de travailler et que des effets sous-jacents, liés au marché du travail, sont en jeu.

(30) Les données les plus récentes indiquent un ralentissement du taux de croissance du nombre de personnes ayant droit à l'intégration sociale (2,8 % de décembre 2017 à février 2018, contrairement à une croissance de 10,1 % en 2017).

GRAPHIQUE 16 : TENDANCES DU RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES SELECTIONNEES (NOMBRE DE PERSONNES)



Remarque : (1) bénéficiaires d'allocation de chômage : nombre mensuel ; (2) allocations d'invalidité : nombre de bénéficiaires au 31 décembre ; (3) prestations d'aide sociale (RIS – Revenus d'Intégration sociale) : nombre mensuel de bénéficiaires.

Source : Office National de l'Emploi (ONEM) ; Service Public de Programmation de l'Intégration Sociale (SPP IS) ; Institut national d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI).

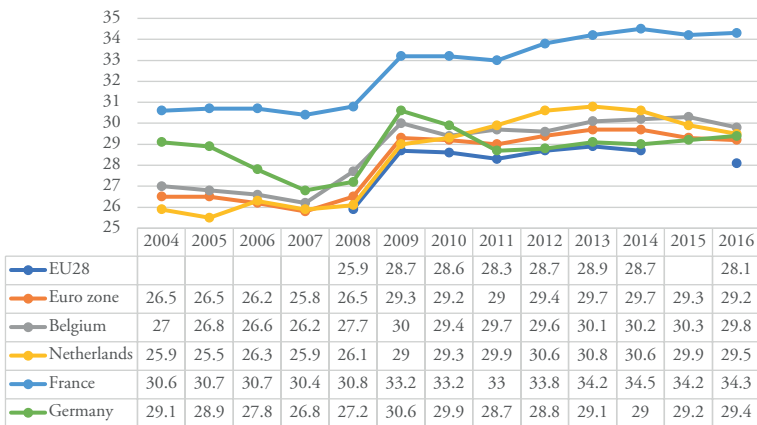
En 2016, les dépenses de protection sociale s'élevaient en Belgique à 29,8 % du PIB, ce qui est supérieur à la moyenne UE28 (28,2 %) et légèrement plus élevé que la moyenne de la zone euro (29,3 %). Ce niveau est inférieur à celui de la France mais égal, voire légèrement supérieur à ceux des Pays-Bas et de l'Allemagne.

L'évolution des dépenses de prestations sociales³¹ est restée conforme à celles des pays européens et voisins (Graphique 17), avec partout une forte augmentation du niveau des dépenses en pourcentage du PIB en 2008-

(31) Y compris les frais administratifs.

2009 due à la croissance du volume des prestations sociales et à la croissance moindre du PIB, suivie d'une stabilisation ou d'une augmentation sans cesse légère (davantage marquée en France et aux Pays-Bas) entre 2010 et 2014, et une situation particulière en Allemagne où l'on observe une baisse significative en 2011/2012 (mais le niveau reste plus élevé qu'avant la crise de 2007).

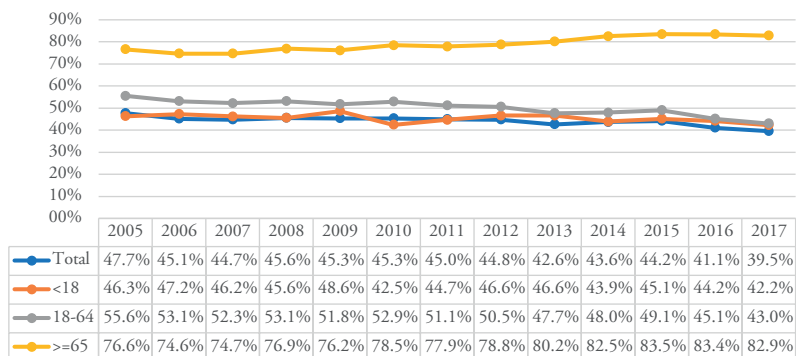
GRAPHIQUE 17 : DEPENSES DE PRESTATIONS SOCIALES EN % DU PIB



Source : ESSPROS, EUROSTAT.

L'efficacité des transferts sociaux peut être mesurée en analysant leur impact sur le risque de pauvreté.³² En 2017, les prestations sociales ont réduit le taux de risque de pauvreté de 26,3 % à 15,9 %, à savoir une réduction de 39,5 %, ce qui est plus élevé que le chiffre européen (33 % en 2015). Entre 2005 et 2017, l'efficacité des transferts sociaux pour l'ensemble de la population affiche une tendance à la baisse de 47,7 % à 39,5 %. La baisse observable dans les derniers chiffres est plus marquée que les années précédentes. Alors que l'efficacité de la protection sociale a baissé pour la population en âge actif (et pour les enfants mais dans une moindre mesure), elle a par contre augmenté pour les personnes âgées pendant la même période (Graphique 18).

(32) Outre l'assurance d'un niveau de revenu minimum, les prestations sociales devraient aussi être évaluées dans la mesure où elles garantissent un niveau de vie. Toutefois, ce dernier est plus complexe à mesurer. Pour les retraites, cet aspect est couvert via les 'taux de remplacement théoriques' (voir section 5).

GRAPHIQUE 18 : EFFICACITE DE LA PROTECTION SOCIALE PAR AGE : % DE REDUCTION DU TAUX DE PAUVRETE AVANT TRANSFERT EN RAISON DES TRANSFERTS SOCIAUX, BELGIQUE

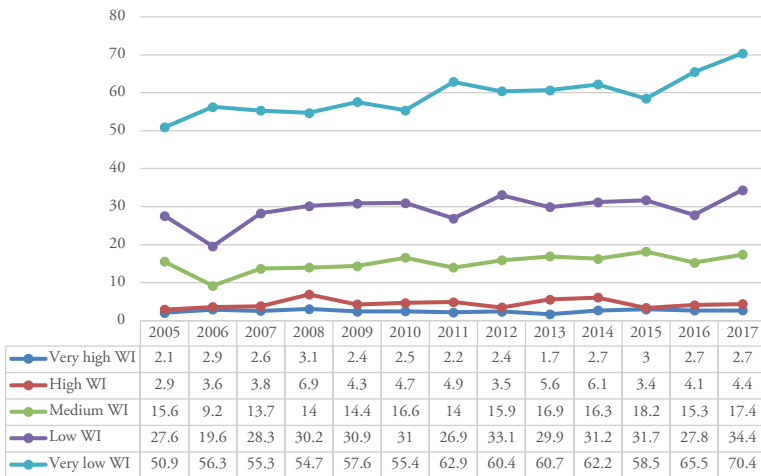
Remarque : transferts sociaux sans pensions pour les catégories d'âge '<18' et '18-64' et 'TOTAL', pensions incluses pour la catégorie d'âge '>64'.

Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

L'efficacité de la protection sociale peut également être mesurée à l'aide du risque de pauvreté des personnes vivant dans des ménages à intensité de travail très faible. On peut supposer que la majorité de ces personnes doivent en effet compter sur la protection sociale pour être à même de maintenir un niveau de vie minimum.

Tout d'abord, de très grandes différences du taux AROP peuvent être observées en fonction des niveaux d'intensité du travail. Le risque de pauvreté très élevé des personnes vivant dans un ménage à intensité de travail très faible mérite tout particulièrement d'être mentionné. En revanche, le risque de pauvreté des personnes vivant dans un ménage à intensité de travail élevée ou très élevée est très faible.

Deuxièmement, on peut observer que le risque de pauvreté des personnes vivant dans un ménage à intensité de travail très faible ne cesse de croître, de 50,9 % en 2015 à 70,4 % en 2017. C'est surtout au cours des deux dernières années 2015-2017 que l'augmentation s'est intensifiée. Pour les autres niveaux d'intensité de travail (WI – Work Intensity), l'évolution est plus stable, avec toutefois aussi une augmentation du risque de pauvreté des ménages à intensité de travail faible et moyenne entre 2016 et 2017 (Graphique 19).

GRAPHIQUE 19 : TAUX DE RISQUE DE PAUVRETE PAR INTENSITE DE TRAVAIL (IT = WI) DU MENAGE, BELGIQUE

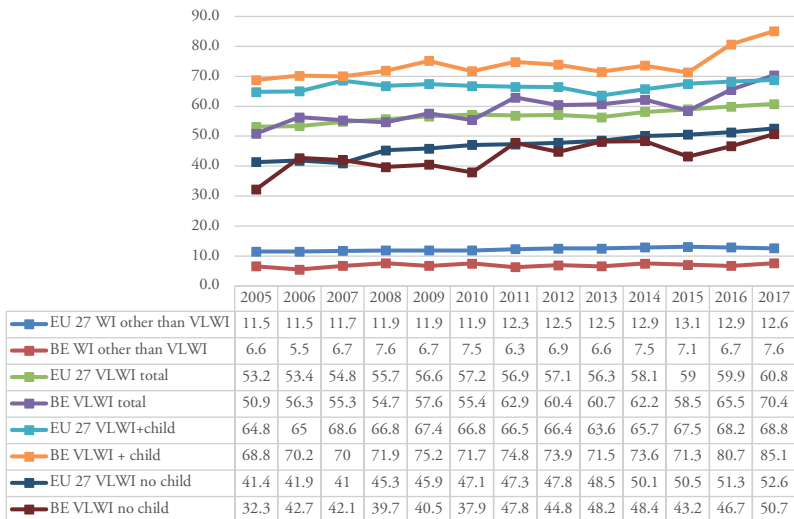
Remarque : WI très élevée (very high) [0,85-1] ; WI élevée (high) [0,55-0,85] ; WI moyenne (medium) [0,45-0,55] ; WI faible (low) [0,2-0,45] ; WI très faible (very low) [0-0,2].

Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

La comparaison du taux AROP belge des personnes selon l'intensité de travail du ménage dans lequel elles vivent avec celui de l'UE donne une idée cruciale de la situation sociale et de la protection sociale en Belgique. Tandis que le risque de pauvreté global de la population belge se situe sous la moyenne européenne, le risque de pauvreté des personnes vivant dans un ménage quasiment sans emploi fluctue aux alentours de la moyenne européenne et même au-dessus de celle-ci, surtout dans les données les plus récentes disponibles. La situation est quelque peu différente pour les ménages quasiment sans emploi avec et sans enfants. Pour les ménages avec enfants, le taux est constamment supérieur à la moyenne européenne. Bien qu'il faille se montrer prudent au moment de tirer des conclusions en raison des tailles d'échantillon relativement petites sur lesquelles ces résultats se basent, il semble justifié d'attirer l'attention sur la précarité des ménages dépendant (presque) exclusivement des prestations sociales, surtout pour les ménages avec enfants. Dans ce dernier cas, il s'agit bien souvent de ménages monoparentaux.

Il est aussi intéressant de noter que le taux de pauvreté chute clairement sous la moyenne européenne lorsque l'intensité de travail du ménage est supérieure à 20 % (Graphique 20), ce qui démontre une nouvelle fois des différences entre les travailleurs en place et ceux en marge du marché du travail. Pour les ménages à intensité de travail élevée, le risque de pauvreté est également clairement en dessous de la moyenne européenne (et proche de zéro). Il peut être noté qu'une tendance à la hausse similaire du risque de pauvreté des personnes vivant dans des ménages quasiment sans emploi est observée dans les trois régions, bien qu'encore une fois, ces chiffres puissent se révéler plutôt approximatifs en raison des tailles limitées des échantillons.

GRAPHIQUE 20 : TAUX DE RISQUE DE PAUVRETE PAR INTENSITE DE TRAVAIL DU MENAGE, BELGIQUE ET UE27



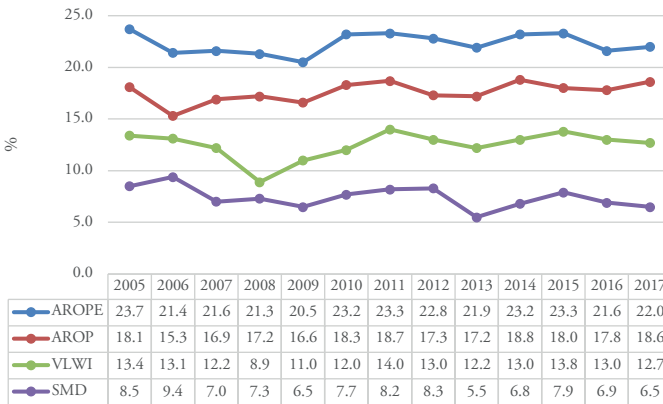
Remarque : VLWI = intensité de travail très faible (0-0,2, sous les 20 % de l'intensité de travail potentielle du ménage) ; WI other than VLWI = intensité de travail (0,2-1, de 20 à 100 % de l'intensité de travail potentielle du ménage).

Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

4.2. PAUVRETE DES ENFANTS

Nous avons déjà souligné que le nombre d'enfants vivant dans une situation de pauvreté ou d'exclusion sociale semble s'être stabilisé. Le Graphique 21 montre que les trois dimensions de l'objectif Europe 2020 ont toutes suivi la même évolution, bien que le taux AROP affiche une légère hausse.

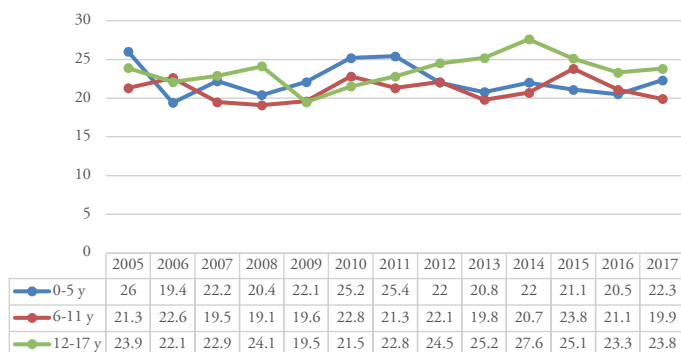
GRAPHIQUE 21 : PAUVRETE OU EXCLUSION SOCIALE PARMIS LES ENFANTS (0-17), BELGIQUE (EN %)



Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

Selon la catégorie d'âge, près de 20-25 % de tous les enfants sont exposés à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (Graphique 22).³³ Cependant, les tailles d'échantillon sont probablement trop petites pour tirer des conclusions solides sur les différences entre les catégories d'âge.

(33) En raison des tailles d'échantillon relativement petites pour des ventilations par groupes d'âge d'enfants, il faut faire preuve de prudence au moment de l'interprétation des niveaux relatifs et de l'évolution.

GRAPHIQUE 22 : PAUVRETE OU EXCLUSION SOCIALE DES ENFANTS PAR AGE, BELGIQUE (EN %)

Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

Le Graphique 10 montre que l'écart de pauvreté des enfants en 2017 (19,3 %) était plus important que celui des personnes âgées (11,7 %) et au même niveau que celui de la population en âge actif (19,5 %).

Il importe de répéter dans ce cas que le résultat du taux de risque de pauvreté est très élevé chez les ménages à très faible intensité de travail avec enfants (voir Graphique 20).

Le pourcentage de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation n'a cessé de baisser depuis 2011 : de 12,3 % en 2011 à 11 % en 2013. Après une rupture de la série, il a de nouveau reculé de 9,8 % en 2014 à 8,8 % en 2016 et est resté stable en 2017 à 8,9 %. Cet indicateur représente le nombre de jeunes (âgés de 18 à 24 ans) ayant une position faible sur le marché du travail, mais informe également sur la performance du système éducatif. La Belgique enregistre un meilleur score que la moyenne de l'UE28 (10,6 % en 2017), mais 15 pays font mieux. Le pourcentage de jeunes (18-24 ans) ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (indicateur NEET³⁴) s'est amélioré entre 2015 et 2016, de 12,2 % à 9,9 %, après avoir été stable pendant quelques années aux alentours des 12 %. Il est resté au même niveau que dans les données de 2017 les plus récentes (9,3 %). Le chiffre est inférieur à la moyenne de l'UE28 (10,9 %).

(34) NEET : Not in Education, Employment or Training.

Le dernier cycle de PISA, l'enquête internationale menée par l'OCDE sur la performance des systèmes éducatifs, de 2015 a déjà été examiné dans le rapport de suivi de 2017. Nous répétons brièvement ici certains des principaux résultats liés à l'inclusion sociale. Les résultats PISA de 2015 (qui s'axait sur la science) confirment les résultats antérieurs sur la performance éducative de la Belgique et des différentes régions. Comme dans les études précédentes, la Belgique est l'un des rares pays à combiner un niveau de performance générale supérieur à la moyenne des jeunes âgés de quinze ans avec une haute corrélation entre la performance et le statut socio-économique des élèves, et en conséquence avec un haut degré d'inégalité sociale. De nouveau, l'étude confirme en outre que la Belgique figure parmi les pays les moins performants en ce qui concerne les élèves issus de l'immigration. Même après avoir contrôlé les différences du profil socio-économique de la population d'élèves issus de l'immigration, la Belgique reste parmi les moins performants. Il existe des différences significatives entre les régions, où la Flandre affiche un niveau élevé de performance générale et un niveau élevé d'inégalité dans les résultats éducatifs, surtout lorsque les jeunes sont issus de l'immigration.³⁵ Ces constatations sont une nouvelle fois confirmées par les résultats PISA de 2015 sur l'éducation financière.³⁶ Des conclusions similaires sont reprises dans le 'Baromètre de la diversité - enseignement' (Unia, 2018).

Enfin, nous rappelons qu'après une baisse progressive du taux de mortalité infantile au cours de la période 2001-2010 (de 4,6/1000 à 3,6/1000), le taux continue à baisser (3,2/1000 en 2016), toujours légèrement en dessous de la moyenne de l'UE28 (3,7/1000 en 2016).

Selon les deux nouveaux indicateurs sur la situation de privation des enfants (voir Encadré 4), 14,5 % des enfants belges vivent dans un ménage où règne une privation matérielle et/ou sociale (9,4 % en Allemagne, 15,5 % en France et 5,7 % aux Pays-Bas) et 14,2 % des enfants se trouvent dans une situation de privation selon l'indicateur spécifique « Privation des enfants ». L'Encadré 4 explique les deux indicateurs plus en détail.

(35) [http://www.pisa.ugent.be/uploads/assets/140/1485507054477-Vlaams%20rapport%202015\(2\).pdf](http://www.pisa.ugent.be/uploads/assets/140/1485507054477-Vlaams%20rapport%202015(2).pdf);
<http://www.oecd.org/pisa/>.

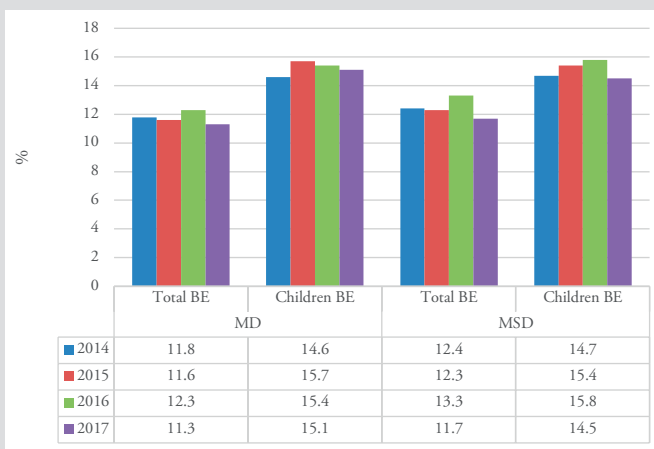
(36) <http://www.pisa.ugent.be/uploads/assets/144/1495611368087-Rapport%20financi%C3%ABle%20geletterdheid%20PISA2015.pdf>.

ENCADRE 4 : MESURE DE LA PRIVATION DES ENFANTS

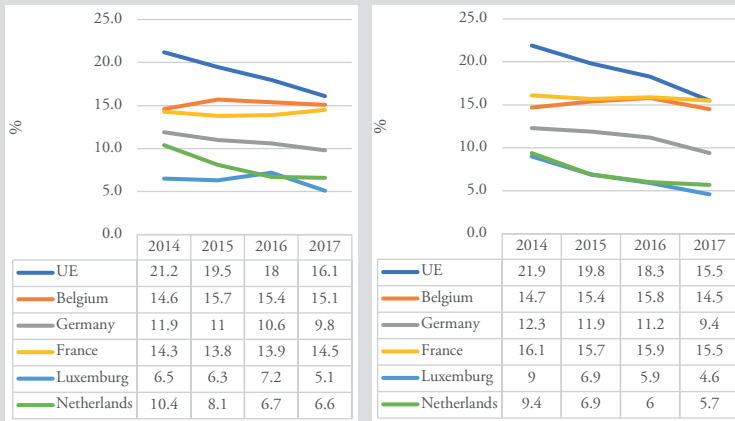
L'Encadré 3 présentait l'indicateur Privation matérielle et sociale (MSD en anglais). Lorsqu'il est appliqué aux enfants, ce nouvel indicateur présente le nombre/la part d'enfants vivant dans un ménage où règne une privation matérielle et/ou sociale.

Dans le graphique ci-dessous, nous comparons l'indicateur de privation matérielle (MD en anglais) « standard » et le nouvel indicateur « Privation matérielle et sociale » (MSD) pour les enfants.

On peut observer que les différences entre l'« ancien » et le « nouvel » indicateur sont plutôt étroites. De plus, tant pour MD que MSD, le nombre relatif d'enfants vivant dans des ménages mesurés comme ayant une privation matérielle et sociale est beaucoup plus important que pour la population belge dans son ensemble.

COMPARAISON ENTRE LES TAUX MD ET MSD, POPULATION BELGE TOTALE PAR RAPPORT AUX ENFANTS (- DE 18 ANS), EN %

Ensuite, dans les graphiques ci-dessous, une comparaison entre MD et MSD est effectuée entre la Belgique, ses pays voisins et la moyenne européenne. Les tendances et niveaux généraux sont plutôt similaires. Les chiffres montrent que le nouvel indicateur MSD pour les enfants est la plupart du temps quelque peu plus élevé que le MD standard (excepté pour la Belgique et les Pays-Bas).

TAUX MD DES ENFANTS (GAUCHE) CONTRE TAUX MSD DES ENFANTS (DROITE), BELGIQUE ET SES VOISINS, EN %


Outre ce nouvel indicateur MSD, un autre nouvel indicateur a été adopté au niveau européen : l'indicateur Privation des enfants. Cet indicateur Privation des enfants se base en majeure partie sur les éléments de privation spécifique des enfants et se définit comme le pourcentage des enfants âgés entre 1 et 15 ans qui souffrent de l'absence non voulue d'au moins trois éléments sur les 17 (non pondérés) suivants :

1. Enfant : quelques nouveaux vêtements
2. Enfant : deux paires de chaussures
3. Enfant : fruits et légumes frais tous les jours
4. Enfant : viande, poulet, poisson tous les jours
5. Enfant : livres appropriés
6. Enfant : équipements de loisirs extérieurs
7. Enfant : jeux intérieurs
8. Enfant : activités de loisir
9. Enfant : fêtes
10. Enfant : invitation d'amis
11. Enfant : voyages scolaires
12. Enfant : vacances
13. Ménage : remplacer des meubles usés
14. Ménage : arriérés
15. Adultes du ménage : internet
16. Ménage : logement chauffé de manière appropriée
17. Ménage : voiture

Le graphique ci-après démontre qu'en 2017 en Belgique, 14,2% des enfants sont en situation de privation matérielle et sociale (MSD° selon cet indicateur spécifique aux enfants. Le graphique démontre que ce pourcentage est beaucoup plus élevé (près de 50% sur la période 2014-2017) pour les enfants dont les parents possèdent un niveau d'instruction faible. De plus, nous observons une augmentation en Belgique de la part d'enfants vivant dans un ménage en situation de privation matérielle et sociale dont les parents possèdent un niveau d'instruction moyen.

TAUX MSD SPECIFIQUE DES ENFANTS, TOTAL ET PAR NIVEAU D'INSTRUCTION DE LEURS PARENTS, BE ET L'UE, EN %

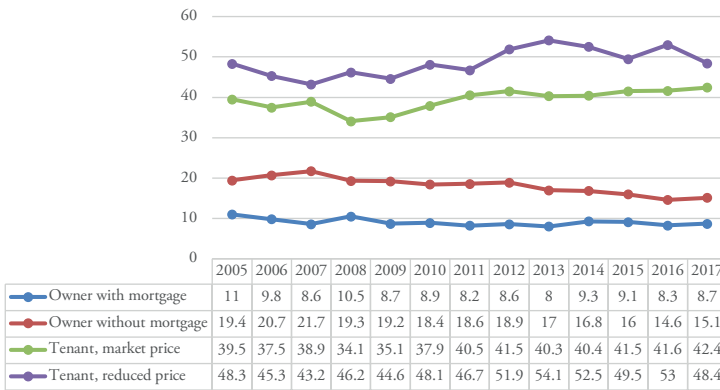


4.3. LOGEMENT

Il a été indiqué précédemment que la légère croissance du taux AROPE était essentiellement présente parmi la population active. Une ventilation de l'évolution de la situation en matière de logement montre que le nombre de personnes vivant dans une situation de pauvreté ou d'exclusion sociale est non seulement plus élevé chez les personnes qui louent leur domicile, mais que l'augmentation s'observe surtout dans cette catégorie. Par exemple, pour les locataires qui louent à prix réduits, nous observons un niveau plus élevé moyen pour la période récente 2012-2017 (près de 50 %) que pour la période précédente 2005-2011 (près de 45 %) avec de grandes variations annuelles. Parmi les propriétaires, avec ou sans hypothèque, le nombre de personnes vivant dans une situation de pauvreté ou d'exclusion sociale reste stable, voire

diminue pour les propriétaires sans hypothèque (Graphique 23).³⁷ Comme on sait que les locataires ont un profil social plus faible que les propriétaires³⁸, les indicateurs confirment le fait que les risques de pauvreté semblent avoir augmenté davantage dans les catégories de population très spécifiques, déjà confrontées à des risques de pauvreté plus élevés.

GRAPHIQUE 23 : RISQUE DE PAUVRETE OU D'EXCLUSION SOCIALE PAR OCCUPATION DE LOGEMENT, BELGIQUE (EN %)



Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

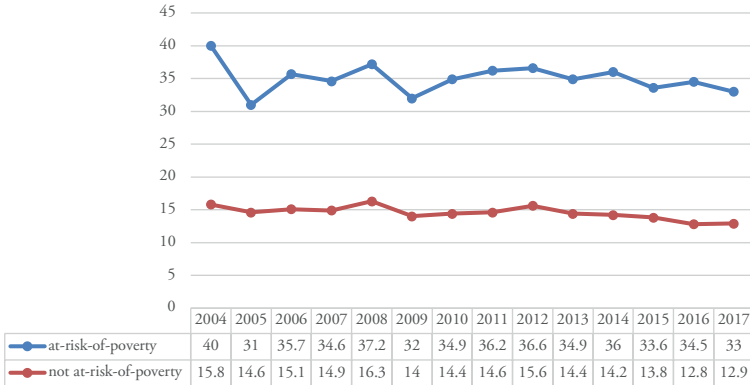
De plus, il importe de suivre l'évolution de la part des coûts du logement dans le budget du ménage (Graphique 24) par statut de pauvreté. Chez les personnes se trouvant sous le seuil de pauvreté, cette part reste relativement constante, près de 35 %, alors qu'elle est d'environ 13 % pour les personnes au-dessus du seuil, avec une tendance légèrement à la baisse depuis 2012.

(37) Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale le plus élevé pour les propriétaires sans hypothèque par rapport à ceux ayant une hypothèque est probablement lié au profil de ces catégories. Les propriétaires sans hypothèque sont généralement des personnes âgées ayant de plus faibles revenus (de retraite).

(38) Cfr. Winters et al., *Wonen in Vlaanderen anno 2013*, Steunpunt Wonen, Louvain, 97 p., grote woononderzoek 2013, 2015.

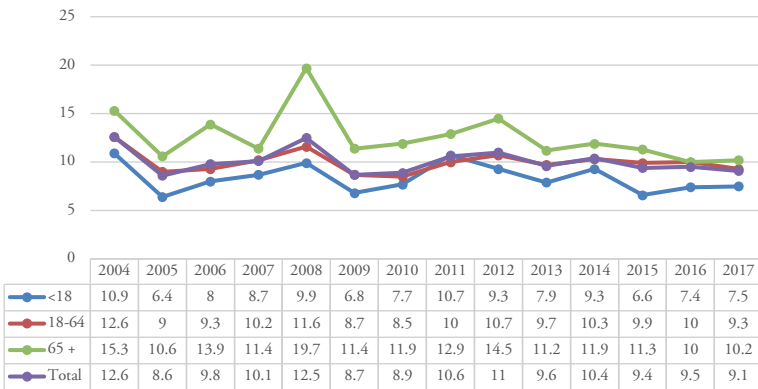
Sur la base de l'enquête EU-SILC 2017, il apparaît que 9,1 % de la population fait face à des coûts de logement potentiellement problématiques.³⁹ Ventilé par catégorie d'âge (Graphique 25), on peut observer que le pourcentage des personnes âgées ayant des coûts de logement potentiellement problématiques est légèrement plus élevé que celui de la population en âge actif dans l'enquête EU-SILC 2017 (10,2 % ; 9,3 %), mais la différence est en moyenne moindre que les années précédentes. Le pourcentage d'enfants vivant dans un ménage ayant des coûts de logement potentiellement problématiques est de 7,5 %.

GRAPHIQUE 24 : CHARGE MEDIANE DES COÛTS DU LOGEMENT PAR STATUT DE PAUVRETE (EN % DU REVENU DISPONIBLE DU MENAGE), BELGIQUE



Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

(39) « Coûts de logement problématiques » : une situation dans laquelle les coûts du logement totaux (moins les allocations de logement) s'élèvent à 40 % ou plus du revenu disponible total du ménage (moins les allocations de logement).

GRAPHIQUE 25 : TAUX DE SURCHARGE DES COÛTS DU LOGEMENT PAR AGE : % DES PERSONNES AYANT DES COÛTS DE LOGEMENT > 40 % DU REVENU DISPONIBLE DU MENAGE, BELGIQUE

Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

Deux aspects du logement méritent une attention particulière en raison de leur pertinence pour les questions de protection sociale : le logement social et le sans-abrisme.

a. Logement social

Il est clair que la pauvreté financière (croissante) combinée à des coûts de logement relativement élevés exerce une pression évidente sur les conditions de vie des personnes concernées. Dans ce contexte, il importe également de noter que la taille du secteur du logement social reste relativement petite en Belgique. En Flandre, le nombre d'habitations du secteur du logement social a augmenté dans une certaine mesure mais est resté stable à Bruxelles et en Wallonie. Il convient également de noter que les listes d'attente sont longues par rapport à la taille du secteur du logement social dans les trois régions.

b. Sans-abrisme

Il n'y a aucune collecte systématique des données sur le nombre de personnes sans-abri en Belgique. Toutefois, les chercheurs ont élaboré une nouvelle stratégie pour cartographier le sans-abrisme (voir Encadré 5).

ENCADRE 5 : MESURER LE SANS-ABRISME EN BELGIQUE

La lutte contre le sans-abrisme est l'une des priorités actuelles de la politique de lutte contre la pauvreté belge et européenne. Cependant, il est encore difficile de mesurer et de suivre les informations sur le sans-abrisme en Belgique. Par conséquent, les chercheurs de la KU Leuven (HIVA et LUCAS), de l'Université de Liège et Strada ont publié en juin 2017 un rapport expliquant une nouvelle stratégie qu'ils ont élaborée pour cartographier le sans-abrisme en Belgique.

Selon cette stratégie, appelée MEHOBEL, le sans-abrisme se définit sur la base de l'ETHOS (Typologie européenne du sans-abrisme et de l'exclusion liée au logement) qui établit la distinction entre sans-toit, sans-abri, logement précaire et logement inapproprié. Les chercheurs recommandent notamment la création d'un groupe de travail chargé de la mise en œuvre de cette stratégie de mesure et de suivi du sans-abrisme. Parmi d'autres mesures, ils proposent d'organiser un comptage ponctuel, tous les deux ou quatre ans, au niveau national. Ils conseillent également de renouveler plusieurs statistiques annuelles : le nombre de personnes ayant une adresse de référence ou des difficultés de logement, le nombre de ménages dépensant plus de 40 % de leur revenu pour le logement, le nombre d'expulsions judiciaires et le nombre de personnes figurant sur une liste d'attente pour un logement social.

Dans une étude secondaire basée sur une analyse qualitative de 953 dossiers de clients actifs provenant des cinq Centres Publics d'Aide Sociale (CPAS), ils constatent que le sans-abrisme n'est pas limité aux villes : dans les communes rurales, une personne sur 13 qui dépendent du CPAS est sans-abri ou sans-toit. Plus de la moitié d'entre eux sont des « sans-abri cachés » : ils ne dorment pas dans la rue ou ne résident pas dans des services résidentiels spécifiques, mais restent temporairement chez des amis ou de la famille (ceux qu'on appelle les dormeurs ou surfeurs de canapé) ou dans des logements non conventionnels (un garage, une voiture, un abri de jardin ou un squat).

Pour de plus amples informations :

http://www.belspo.be/belspo/brain-be/projects/FinalReports/MEHOBEL_Final%20report_FIN.pdf

4.4. INCLUSION ACTIVE

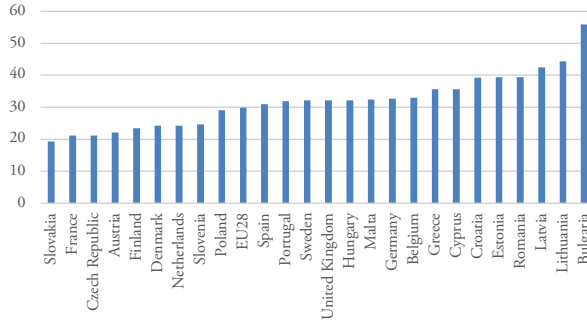
La stratégie d'inclusion active compte trois composants : un revenu minimum adéquat, l'insertion sur le marché du travail et l'accès aux services de haute qualité.

Le meilleur indicateur pour analyser la mesure dans laquelle un pays parvient à garantir un revenu minimum est le risque de pauvreté. Offrir une protection de revenu (minimale) si un ménage ne bénéficie pas d'un revenu primaire (en raison des risques sociaux) représente une fonction clé des systèmes de protection sociale et d'une politique d'inclusion active. A cet égard, il importe d'examiner le risque de pauvreté des ménages ayant une intensité de travail très faible, comme cela a été fait à la section 4.1. On peut en effet supposer que ces ménages dépendent dans une large mesure des prestations sociales. Comme déjà mentionné précédemment, les ménages ayant une intensité de travail très faible sont confrontés à un risque de pauvreté très élevé, surtout lorsque des enfants en font partie. Il est important de noter que le risque de pauvreté des personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail s'est considérablement accru entre les enquêtes EU-SILC 2015 et 2016, et que la performance de la Belgique sur cet indicateur est inférieure à la moyenne européenne.

En examinant la catégorie spécifique de personnes handicapées, il n'est pas surprenant d'obtenir des résultats similaires. Le taux de pauvreté ou d'exclusion sociale des personnes partiellement ou gravement limitées dans leurs activités quotidiennes est en Belgique plus élevé (33 %) que la moyenne de l'UE28 (30,1 %) pour cette catégorie (voir Graphique 26).⁴⁰ En conséquence, la Belgique est l'un des pays européens où l'écart entre le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des personnes d'une certaine manière ou gravement limitées et le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des personnes non limitées figure parmi les plus importants (16,5 %). Seules la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie et l'Irlande présentent un plus grand écart. Ces chiffres montrent que l'adéquation de la protection sociale pour les personnes handicapées semble constituer un défi pour la Belgique.

(40) Chiffres basés sur EU-SILC 2016, EU-SILC 2017 pas encore disponibles au moment de la rédaction de cet article.

GRAPHIQUE 26 : TAUX DE RISQUE DE PAUVRETE OU D'EXCLUSION SOCIALE DES PERSONNES D'UNE CERTAINE MANIERE OU GRAVEMENT LIMITEES DANS LEURS ACTIVITES QUOTIDIENNES EN 2016 (16 ANS ET PLUS)



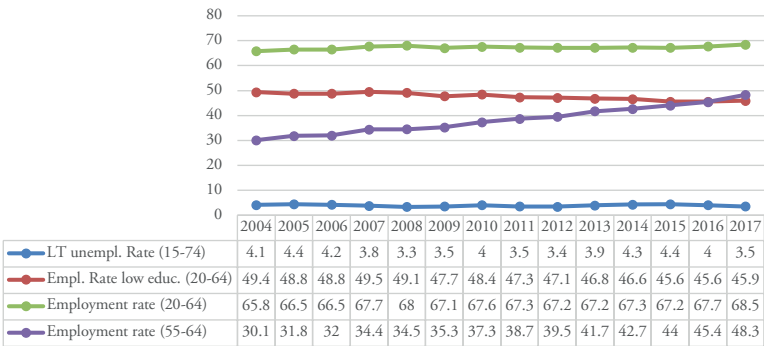
SK	FR	CZ	AT	FI	DK	NL	SI	PL	UE28	ES	PT	SE
19,3	21,1	21,1	22,1	23,5	24,2	24,3	24,6	29,1	29,9	30,9	31,9	32,2
UK	HU	MT	DE	BE	GR	CY	HR	EE	RO	LV	LT	BG
32,2	32,2	32,4	32,7	33	35,6	35,7	39,3	39,4	39,4	42,5	44,4	55,9

Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

Conjointement avec l'adéquation des prestations, l'insertion sur le marché du travail représente un défi majeur. La performance relativement faible du marché du travail de la Belgique se situe essentiellement dans la catégorie ayant un faible niveau d'instruction. Comme déjà souligné précédemment, cela est à nouveau illustré par les données de l'enquête sur les forces du travail (EFT) récemment publiées pour 2017 (voir Graphique 27). L'écart du taux d'emploi entre les personnes ayant un faible niveau d'éducation et la population totale s'est creusé de 2010 à 2017. Cet écart grandissant du taux d'emploi peut être observé tant en Flandre qu'en Wallonie, mais pas à Bruxelles. Le taux d'emploi des travailleurs plus âgés (55-64 ans) continue de croître (de 30,1 % en 2003 à 48,3 % en 2017). On remarque que le chômage de longue durée, comme l'intensité de travail très faible, agit uniquement d'une manière limitée sur les conditions socio-économiques divergentes. Cependant, l'examen

de l'évolution au niveau régional montre qu'un lien plus fort avec le cycle économique semble exister à Bruxelles et en Wallonie.

GRAPHIQUE 27 : TAUX D'EMPLOI (20-64), CATEGORIES TOTALES ET SPECIFIQUES (FAIBLE EDUCATION, TRAVAILLEURS PLUS AGES) ET TAUX DE CHOMAGE DE LONGUE DUREE (15-74), BELGIQUE (EN %)



Source : Enquête sur les forces de travail, EUROSTAT, STATBEL.

Environ 20 ans après l'introduction du concept politique de « l'état social actif », avec son accent marqué sur le soutien de la participation au marché du travail, il apparaît que les mêmes défis subsistent, cfr. le taux d'emploi faible des travailleurs ayant un faible niveau d'éducation, le niveau élevé de personnes quasiment sans emploi, ... Il est par conséquent important d'acquérir une meilleure connaissance de la dynamique entre la dépendance aux prestations sociales et l'intégration sur le marché du travail. Quelles sont les perspectives d'intégration durable sur le marché du travail, pour un bénéficiaire de prestations sociales ? L'Encadré 6 présente et examine deux études récentes sur la relation entre l'aide sociale et l'emploi. Bien que la portée et la profondeur des deux études diffèrent, elles indiquent les difficultés à sortir de l'aide sociale pour un emploi stable. Par ailleurs, l'Encadré 6 passe également en revue une étude sur le non-recours à l'aide sociale dans la région de Bruxelles.

ENCADRE 6 :1. Transition entre aide sociale et Emploi

Le nombre de personnes qui demandent une prestation d'aide sociale en Belgique s'est considérablement accru ces dernières années (Service public fédéral de programmation Intégration sociale (SPP IS), octobre 2017⁴¹). Mais que se passe-t-il généralement pour ceux qui quittent le régime d'aide sociale ? Une récente étude du SPP Intégration sociale déclare que 7 bénéficiaires sur 10 parviennent à quitter le régime d'aide sociale (CPAS) dans les 4 ans, en passant à un emploi ou à une autre prestation sociale. Toutefois, une autre étude menée par S. Carpentier en 2016⁴² tire des conclusions plus mitigées mises en évidence en ce qui concerne le côté durable du régime d'aide sociale. Cet encadré présente les deux études examinant les parcours des bénéficiaires d'aide sociale en Belgique, à l'aide des données administratives issues de la banque de données « Marché du travail et Protection sociale » de la Banque-Carrefour de la sécurité sociale.

La récente étude menée par le SPP Intégration sociale a examiné les parcours de 86.305 bénéficiaires qui ont quitté le régime d'aide sociale en 2009 ou 2010, pendant une période de quatre ans. Les résultats montrent que 70 % des bénéficiaires ont quitté le régime vers un autre statut au cours de la période de 4 ans. Lors de l'examen du trimestre suivant la sortie, 42 % des bénéficiaires ont quitté le régime pour un emploi rémunéré, 24 % des personnes ont bénéficié d'une allocation de chômage, 15 % ont quitté pour une autre prestation sociale et 19 % ont fini dans un statut inconnu.

L'étude a également examiné l'effet des corrélations supplémentaires : le genre, la région, la commune, la catégorie des bénéficiaires et le fait d'être issu de l'immigration. Différentes observations ont été formulées :

- seules des légères différences peuvent être constatées entre hommes et femmes ;
- le taux de sortie vers un emploi rémunéré semble légèrement plus élevé dans la région de Bruxelles et dans la région flamande ;
- il n'y a aucun impact de la commune sur le statut de la sortie ;

(41) SPP Intégration sociale, Focus « Le tremplin », n° 19, octobre 2017, https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/mi-is_2017.2_focus_fr_0.pdf.

(42) Carpentier, S., Lost in transition? Essays on the socio-economic trajectories of social assistance beneficiaries in Belgium, PhD Doctoral dissertation, Universiteit Antwerpen, Anvers, 2016.

- les bénéficiaires avec charges de famille ont plus de chance de trouver un emploi que les cohabitants ;
- l'étude révèle également que le taux de sortie du régime d'aide sociale est inférieur – ceteris paribus – parmi les personnes issues de l'immigration.

L'étude analyse également la part d'anciens bénéficiaires revenant dans le régime d'aide sociale. Les résultats indiquent que 30 % des bénéficiaires qui l'ont quitté sont revenus dans le régime d'aide sociale pendant un ou plusieurs trimestres. Les bénéficiaires qui travaillent encore après deux trimestres présentent un risque moins élevé de retourner à l'aide sociale que ceux qui quittent pour un emploi rémunéré pendant une courte période (1 ou 2 trimestres). Les bénéficiaires qui quittent pour des raisons inconnues ont un risque élevé de revenir à l'aide sociale.

Dans son étude, Carpentier (2016) analyse les parcours socio-économiques des personnes ayant bénéficié de l'aide sociale en Belgique en 2004 ou 2005 – qui n'ont pas perçu une prestation d'aide sociale depuis janvier 1999 – pendant une période de quatre ans, à l'aide d'une technique d'analyse de l'historique des événements et d'analyses à plusieurs variables. L'étude montre que la majorité des bénéficiaires perçoivent une prestation d'aide sociale pendant une courte période, bien qu'une minorité devienne des demandeurs à long terme. Les parcours suivis par les bénéficiaires d'aide sociale sont très variés et complexes mais se caractérisent généralement par un manque de stabilité. En moyenne, les anciens bénéficiaires présentent quatre états socio-économiques différents dans les quatre ans.

L'étude révèle que seuls 12 % de l'ensemble des bénéficiaires trouvent un emploi durable dans les deux ans. Après la période d'observation de quatre ans, 32 % des bénéficiaires ont quitté pour un emploi rémunéré, bien qu'un tiers soit finalement revenu dans le régime d'aide sociale. Les autres personnes ont soit quitté pour bénéficier de prestation de sécurité sociale (16 %), soit ont participé à des programmes d'activation vers le marché de l'emploi (14 %). Un pourcentage élevé de bénéficiaires (environ 38 %) n'est ni repris dans la base de données de la sécurité sociale, ni connu sur le marché du travail. Cependant, l'étude ne fournit aucune information complémentaire concernant cette partie de la population, ni la part de celle-ci vivant sous le seuil de pauvreté.

En ce qui concerne le risque de retour, 30 % des anciens bénéficiaires sont revenus dans le régime pendant cette période de quatre ans. Cette constatation est conforme aux résultats de l'étude du SPP Intégration sociale. Les résultats indiquent également que plusieurs courtes périodes passées en dépendant de l'aide sociale réduisent la probabilité de sortir du régime, excepté par le biais de programmes d'activation sur le marché de l'emploi.

Parallèlement, l'étude souligne que la durée médiane en tant que bénéficiaire est considérablement plus longue chez les personnes issues de l'immigration que pour les bénéficiaires nés en Belgique. Les personnes issues de l'immigration semblent présenter un taux de sortie de l'aide sociale légèrement plus faible, mais leurs chances de quitter pour un emploi sont similaires.

Cette étude souligne qu'un tremplin vers un emploi durable reste difficile pour un grand nombre de bénéficiaires. Bien que la part des travailleurs augmente légèrement en quatre ans, l'insertion sur le marché du travail reste relativement faible en termes de durabilité.

Les résultats de la comparaison entre les deux études mettent certains points de discussion en évidence. Un premier commentaire se rapporte à l'impact du contexte macroéconomique des deux périodes de référence. La période de la première étude (entrées entre 2009-2010) se caractérise par les conséquences de la crise économique et une croissance cachée depuis, et par une augmentation du travail à temps partiel, tandis que la période de la deuxième étude (entrées en 2004 ou 2005) affiche une croissance relative de l'emploi et de l'économie. Un deuxième commentaire porte sur la méthodologie utilisée. Bien que les deux études utilisent la même base de données, certains choix méthodologiques diffèrent (échantillon et méthodes utilisés). Un autre élément a trait aux transitions vers l'emploi. Aucune information n'est disponible sur le type d'emploi qui suit la sortie (temporaire ou permanente ; à temps plein ou à temps partiel) qui pourrait nous aider à évaluer la dimension durable de l'emploi. Carpentier (2016) souligne notamment dans son étude une baisse radicale du pourcentage de sorties pour un emploi lors de l'examen d'un horizon temporel plus long.

2. Non-recours à l'aide sociale dans la région de Bruxelles

L'objectif de l'étude⁴³ menée par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles était d'évaluer la situation de non-recours à l'aide sociale dans la région de Bruxelles.

La première partie de l'étude révèle que différents facteurs entrent en jeu lors de l'examen de la situation des personnes qui ne demandent pas les prestations d'aide sociale auxquelles elles ont droit. Les auteurs soulignent cinq mécanismes majeurs.

(43) Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016. Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, 2016.

(1) Le premier mécanisme se rapporte au *manque d'information et de sensibilisation*, tant du côté des demandeurs que des professionnels. Le demandeur potentiel n'est pas conscient de la prestation disponible, ni des critères d'éligibilité, ni des procédures. Le manque de connaissances de certains professionnels sur le système de sécurité sociale a également été mis en avant. (2) La *décision de ne pas demander* l'aide sociale peut être considérée comme le deuxième mécanisme : certaines personnes ont déjà vécu une expérience négative ou refusent d'être associées avec les termes précarité et pauvreté. (3) *Les professionnels ne proposent pas d'accorder l'avantage aux demandeurs*. Ce troisième mécanisme porte sur le manque de temps, la subjectivité de la discrétion ou les contraintes budgétaires des professionnels. (4) Le *non-accès* semble être la forme la plus fréquente de non-recours à l'aide sociale. Ce mécanisme a trait aux coûts liés à la procédure administrative (temps, complexité des procédures) et aux exigences accrues en matière d'éligibilité. (5) Le dernier facteur mis en évidence dans l'étude se rapporte à *l'exclusion* de l'aide sociale, qui est souvent liée au manque de sensibilisation mais également à la complexité croissante de la législation. Les autres caractéristiques individuelles – maîtrise du français ou du néerlandais, niveau d'éducation, origine ethnique et d'autres facteurs (l'incompréhension, le retard, l'erreur administrative ou la mauvaise communication avec l'intermédiaire) – peuvent également former la cause du non-recours aux prestations d'aide sociale.

La deuxième partie de l'étude expose dans les grandes lignes les conditions de pauvreté et de sous-protection sociale liées à cinq droits fondamentaux de la vie (logement, formation, emploi, santé, revenu), étant donné que les droits examinés visent souvent à assurer la survie des personnes précaires. Par exemple, les habitants de Bruxelles ont de plus en plus de mal à accéder à un logement adéquat sur le marché locatif privé et la demande de logement social ne cesse de croître. Cette situation est préoccupante vu que la résidence constitue la base à l'octroi de tous les droits sociaux.

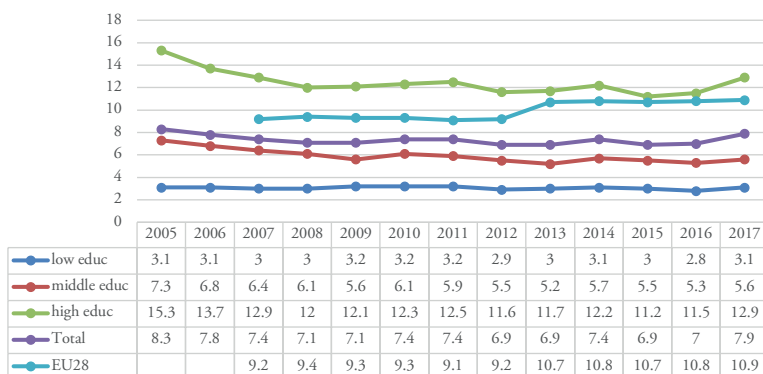
L'étude a également examiné les enseignements tirés des parcours socio-administratifs des personnes en ce qui concerne la sous-protection sociale et la précarité. La procédure et les parcours attendus par les institutions sont parfois bien éloignés des situations concrètes que vivent les personnes. La lourdeur et le temps considérable passé à l'extérieur deviennent un terrible supplice pour les demandeurs.

Enfin, l'étude s'est arrêtée sur les défis liés à l'automatisation du transfert de données. L'auteur révèle que l'automatisation du transfert de données individuelles ne va pas nécessairement de pair avec celle de l'octroi des droits sociaux, car l'automatisation d'un droit dépend essentiellement des décisions politiques. Cette section mentionne également des idées de réformes telles que la ré-individualisation des droits sociaux, le revenu universel, la couverture d'assurance universelle, mais aussi des réformes en matière de logement, d'enseignement...

En Belgique, 9,3 % des jeunes (15-24 ans) ne travaillaient pas et ne suivaient pas d'études ou de formation (indicateur NEET) en 2017. Cela représente une baisse conséquente par rapport aux années antérieures (près de 12 % les quatre dernières années). De nouveau, le pourcentage flamand (7,2 %) est inférieur au chiffre national, tandis que les taux wallon et bruxellois (respectivement 11,6 % et 13,3 %) dépassent le pourcentage belge. L'année dernière, la part nationale de NEET était très proche de la moyenne européenne (environ 12/13 %) mais s'est désormais réduite vu que la moyenne européenne est de 10,9 % en 2017.

De même, avoir un travail ne suffit malheureusement pas toujours pour éviter la pauvreté. Le pourcentage de personnes actives exposées au risque de pauvreté est resté relativement stable, à un niveau internationalement bas, entre 4 et 5 % au cours de la période 2004-2017. En 2017, le taux s'élevait à 5 % contre une moyenne de 9,6 % en 2016 au sein de l'UE28. En dépit du taux de pauvreté au travail relativement bas, ce groupe représente en termes absolus une part assez importante du nombre total de personnes exposées au risque de pauvreté.

La participation à l'apprentissage tout au long de la vie – par niveau d'instruction initial – constitue un indicateur de l'accessibilité des services (de haute qualité) en tant que composant de l'inclusion active (Graphique 28). L'indicateur de participation à des études ou à une formation au sein de la population âgée de 25 à 64 ans a considérablement baissé entre 2005 (8,3 %) et 2008 (7,1 %), surtout parmi les personnes ayant un niveau d'éducation initial élevé. Entre 2008 et 2011, la participation est restée relativement stable. A partir de 2011, l'écart avec la moyenne de l'UE28 s'est à nouveau creusé, essentiellement en raison d'une augmentation plutôt forte du chiffre de l'UE28 en 2013. La différence du taux de participation entre les personnes ayant un niveau d'éducation faible et élevé est restée aux alentours de 8 à 9 pp. au cours des dernières années (3,1 % des travailleurs ayant un faible niveau de compétence et 12,9 % des travailleurs ayant un niveau de compétence élevé en 2017).

GRAPHIQUE 28 : PARTICIPATION A L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE PAR NIVEAU D'INSTRUCTION, BELGIQUE, UE28 (POPULATION 25-64) (EN %)

Source : Enquête sur les forces de travail, EUROSTAT, STATBEL.

Remarque : ruptures dans la série en 2006 et 2013.

En aidant les personnes à réintégrer le marché du travail, différentes stratégies peuvent être poursuivies tel que prévu dans la recommandation du Conseil de l'UE sur l'emploi à long terme. Cette dernière mentionne également l'aide aux personnes en situation de surendettement qui peut former un frein à la réintégration du marché du travail et à l'accès à des services sociaux de qualité comme la formation.

Le surendettement peut aussi bien être une cause qu'une conséquence de la pauvreté. Dans tous les cas, il risque très fortement de mener à des situations d'exclusion sociale ou de les accentuer.

Les chiffres du Tableau 4 conduisent à l'observation selon laquelle il y a eu une évolution favorable en 2016 et 2017, après une longue période de croissance des chiffres de surendettement qui ont suivi la crise de 2007. Cependant, certains indicateurs ne sont pas encore revenus à leurs valeurs d'avant la crise. Il convient de noter que le nombre d'emprunteurs en défaut a diminué dans toutes les régions et pour tous les types de crédit pour la première fois en dix ans. Il sera important de suivre si la baisse à partir de 2016 représente un renversement de la tendance.

TABEAU 4 : EVOLUTION DE CERTAINS CHIFFRES DE SURENDETTEMENT, BELGIQUE, 2007-2017

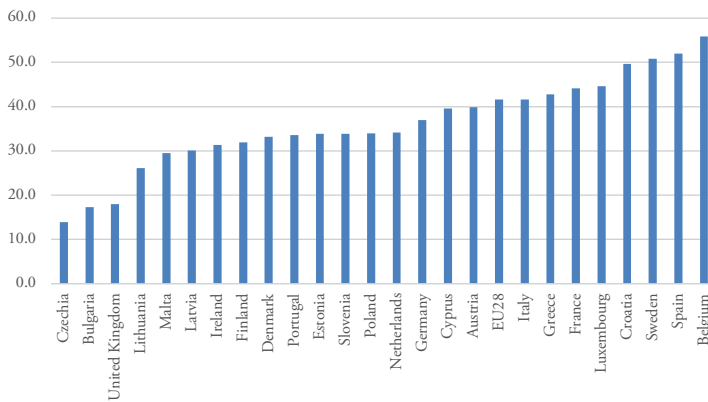
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'emprunteurs en défaut	279.429	285.595	300.296	308.803	319.092	330.129	341.416	350.635	364.385	370.701	363.573
% d'emprunteurs en défaut	5,97 %	5,94 %	6,13 %	6,22 %	5,16 %	5,29 %	5,46 %	5,63 %	5,85 %	5,93 %	5,81 %
Nombre d'emprunteurs ayant plus d'un défaut	120.311	122.727	130.081	136.861	142.973	153.787	161.241	167.882	174.261	175.367	168.655
Arriérés moyens par emprunteur en défaut	6.360 EUR	6.498 EUR	7.176 EUR	7.834 EUR	7.989 EUR	8.245 EUR	8.682 EUR	8.865 EUR	8.652 EUR	8.413 EUR	8.223 EUR
Nombre de nouvelles procédures de règlement collectif de dettes	12.782	12.900	15.910	17.868	17.551	16.093	17.678	17.552	15.877	15.355	14.442

Source : L'Observatoire du crédit et de l'endettement et la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque Nationale de Belgique.

4.5. INTEGRATION DES PERSONNES ISSUES DE L'IMMIGRATION

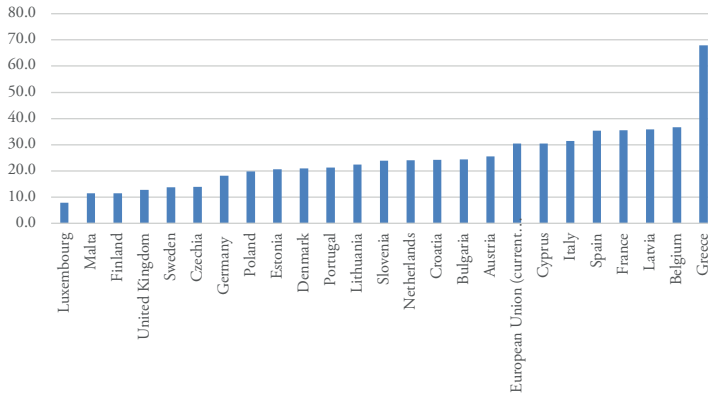
Les données sur les niveaux de vie des personnes ayant une nationalité hors UE28 apportent une preuve supplémentaire de la situation plus précaire de cette catégorie par rapport aux citoyens belges. Sur la base des données de l'enquête EU-SILC 2017, les ressortissants hors UE28 vivant en Belgique affichent le taux de pauvreté le plus élevé (55,9 %) de l'UE, en comparaison avec les citoyens hors UE28 vivant dans les autres pays européens, la moyenne européenne étant de 41,7 % (voir Graphique 29).⁴⁴ Cette constatation est plus ou moins confirmée sur la base du nouvel indicateur Privation matérielle et sociale, qui figure aussi en Belgique parmi les plus élevés pour les citoyens non européens (36,6 % en 2017), voir Graphique 30.

GRAPHIQUE 29 : TAUX DE RISQUE DE PAUVRETE DES RESSORTISSANTS HORS UE28, 2017



Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

(44) Il convient de noter qu'en raison des tailles d'échantillon relativement petites sur lesquelles ces estimations se basent, une marge d'erreur doit être prise en compte. Cela peut vouloir dire que la place exacte dans le classement des pays peut varier de la situation réelle, même si cela ne change en substance rien au fait que la Belgique enregistre un très mauvais score pour cette question.

GRAPHIQUE 30 : TAUX DE PRIVATION MATERIELLE ET SOCIALE DES RESSORTISSANTS HORS UE28, 2017

Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

Par ailleurs, une récente étude publiée conjointement par le Service public fédéral (SPF) Emploi, Travail et Concertation sociale et l'Unia (Centre interfédéral pour l'égalité des chances) a démontré que l'écart en matière d'emploi entre les personnes d'origine étrangère et le reste de la population belge figure parmi les plus importants de tous les pays européens sur différents aspects (voir Encadré 7).

ENCADRE 7 : ACCUEIL ET INTEGRATION DES PERSONNES ISSUES DE L'IMMIGRATION : UNIA & SPF EMPLOI, « MONITORING SOCIO-ECONOMIQUE 2017 - MARCHÉ DU TRAVAIL ET ORIGINE »

Depuis 2013, le Service public fédéral (SPF) Emploi, Travail et Concertation sociale et l'Unia collaborent afin d'étudier l'évolution du marché du travail et les conditions de travail de certaines catégories de personnes en fonction de leurs origines et leur historique d'immigration.

En décembre 2017, ils ont publié leur troisième rapport appelé « Monitoring socio-économique 2017 : Marché du travail et origine » réalisé avec le soutien de la « Banque-Carrefour de la sécurité sociale » et le Registre National. Ce rapport combine des données (de la population des 18/64 ans) sur l'origine et les parcours migratoires (durée du séjour, acquisition de la nationalité...) et des informations sur la position sur le marché du travail au cours de la période 2008-2014.

Selon la conclusion générale de ce rapport, même si certaines différences ont baissé pendant la période 2008-2014, des différences importantes subsistent sur le marché du travail en Belgique entre les personnes d'origine étrangère et les personnes belges, dans le sens où les personnes d'origine belge ont plus de chances de trouver un emploi, un contrat stable et un meilleur salaire.

Le taux d'emploi a atteint 73 % chez les personnes d'origine belge mais seulement 42,5 % pour les personnes originaires d'Afrique sub-saharienne, 42,2 % pour les personnes hors UE, 44,3 % pour les personnes du Maghreb et 46 % pour les personnes venant de pays candidats à l'UE (essentiellement la Turquie).

Ces différences peuvent être observées pour tous les niveaux d'éducation. Toutefois, l'évolution varie entre 2008 et 2014. Pour les personnes ayant un niveau de compétence élevé, le taux d'emploi s'est accru pour toutes les origines. On retrouve l'augmentation la plus forte dans le groupe des personnes venant d'« autres » pays européens⁴⁵ (+8,6 p.p.) et la plus limitée chez les personnes originaires de l'UE13⁴⁶ (+3 p.p.). Le taux d'emploi des travailleurs ayant un niveau de compétence moyen a aussi progressé, et les personnes originaires du Proche/Moyen Orient affichent le taux d'emploi le plus bas (48,2 % en 2014).

(45) Islande, Andorre, Lichtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Suisse, Russie, Saint-Stège, Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Serbie, etc.

(46) République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie et Croatie.

En revanche, le taux d'emploi des personnes ayant un faible niveau de compétence a suivi la tendance presque inverse : il a baissé pour toutes les origines sauf pour les personnes originaires d'autres pays européens (+1,8 p.p.). La diminution la plus forte a été observée chez les personnes ayant un faible niveau de compétence venant de Belgique. Le taux d'emploi le plus bas des travailleurs ayant un faible niveau de compétence est celui des personnes du Maghreb (34,8 % en 2014).

Pour les autres facteurs, tels que les salaires et la stabilité de carrière, les différences entre les origines restent inexplicables et indiquent une inégalité de traitement, voire une discrimination, sur le marché du travail. Par exemple, une personne belge très instruite a 57,4 % de chances de gagner un salaire élevé, tandis qu'une personne ayant le même profil mais des origines africaines n'aura que 23,9 % de chances de percevoir un haut salaire.

Le rapport montre également que l'écart en termes d'emploi et de salaires entre les hommes et les femmes s'est réduit mais varie fortement selon l'origine.

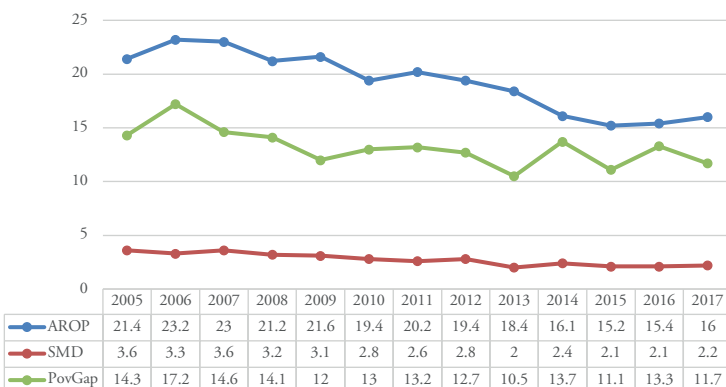
Pour de plus amples renseignements :

https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/1215_UNIA_Monitoring_2017_-_FR-Anysurfer.pdf.

5. PENSIONS

Comme mentionné dans la section 3.1., le risque de pauvreté des personnes âgées (65+) a baissé de plusieurs points de % au cours de la dernière décennie, passant de 23,2 % en 2006 à 16 % en 2017. Lorsque les autres seuils (basés sur 40 %, 50 % ou 70 % du revenu médian équivalent) sont utilisés, le taux diminue également sur la période observée. Entre 2006 et 2013, l'écart de pauvreté affiche une tendance à la baisse, mais fluctue depuis lors. L'indicateur Privation matérielle sévère montrait également une légère tendance à la baisse entre 2005 et 2013 et s'est stabilisé depuis lors.

GRAPHIQUE 31 : RISQUE DE PAUVRETE (AROP), ECART DE PAUVRETE (POVGAP) ET PRIVATION MATERIELLE SEVERE (SMD) CHEZ LES PERSONNES AGEES (65+), BELGIQUE



Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

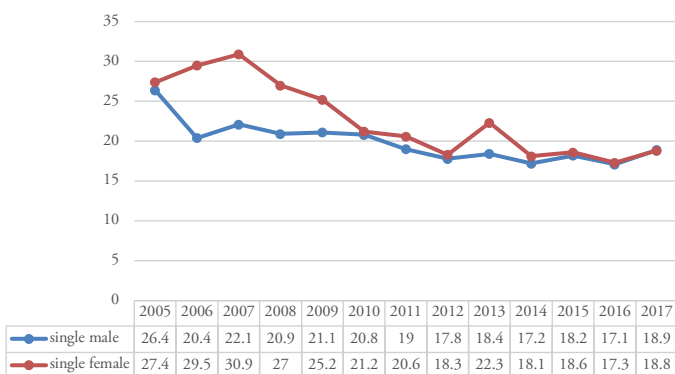
Il est intéressant de noter que l'amélioration de l'indicateur AROP pour les personnes âgées se produit essentiellement chez les femmes. En fait, le taux AROP des hommes isolés de 65 ans ou plus est resté relativement stable⁴⁷ au cours des 10 dernières années (de 18 à 22 % environ - toutefois avec une légère tendance à la baisse au cours de la dernière année) mais le taux AROP des

(47) Pour une raison de cohérence, 2005 est prise comme année de base. Il convient de noter que la valeur est exceptionnellement élevée chez les hommes célibataires cette année-là. En 2004, elle était davantage alignée sur l'autre année (18,3 %).

femmes seules de 65 ans ou plus a considérablement chuté (de 30 % en 2006 à 18,8 % en 2017). Pour des détails par année, voir Graphique 32.

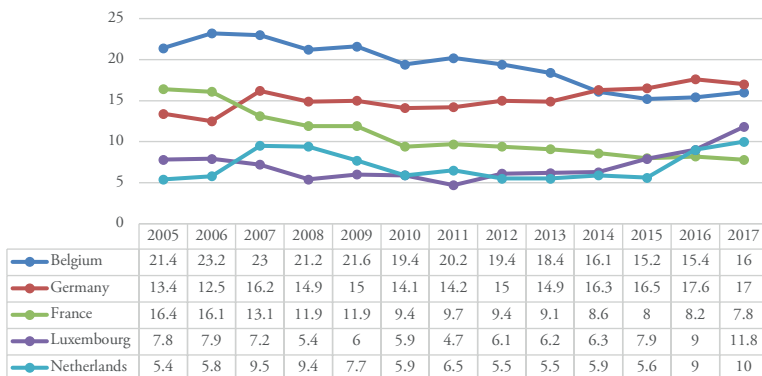
On peut supposer que des effets de cohorte, davantage de femmes prenant leur retraite avec de meilleurs droits de pension (car elles ont en moyenne des carrières plus longues), expliquent essentiellement cette constatation, bien que l'amélioration des pensions minimales au cours des dernières années puisse aussi avoir eu un impact sur cette évolution positive.

GRAPHIQUE 32 : RISQUE DE PAUVRETE DES HOMMES ET FEMMES AGES ISOLEES (65+), BELGIQUE



Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

Bien qu'il suive une tendance descendante, le risque de pauvreté chez les personnes plus âgées se maintient à un niveau élevé en Belgique par rapport à ses pays voisins. Le taux de pauvreté aux Pays-Bas reste à un niveau inférieur (10 % en 2017). La France affiche une tendance à la baisse très similaire à celle de la Belgique (mais à un niveau inférieur - 7,8 % en 2017), tandis qu'une certaine hausse semble se produire ces dernières années au Luxembourg (11,8 % en 2017) et surtout en Allemagne, qui a atteint un niveau plus élevé que la Belgique ces quatre dernières années (17% en 2017).

FIGURE 33 : AROP DES PERSONNES AGEES (65 +) - BELGIQUE ET PAYS VOISINS

Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

Comme déjà mentionné, depuis 2015, le risque de pauvreté des personnes âgées devient quasi égal à celui de la population âgée de moins de 65 ans (voir Graphique 9).

Dans le Graphique 34, nous constatons que le ratio de remplacement agrégé (RRA⁴⁸) augmente à nouveau en 2016 et 2017, de 0,47 en 2015 à 0,5 dans l'enquête EU-SILC 2017, après une période stable entre 2013 et 2015. Le RRA est assez bas en Belgique par rapport au niveau moyen de l'UE27 de 0,58. En 2016, l'Allemagne (0,46) et les Pays-Bas (0,52) affichent un ratio comparable tandis qu'il est beaucoup plus élevé pour la France (0,68) et le Luxembourg (0,86).

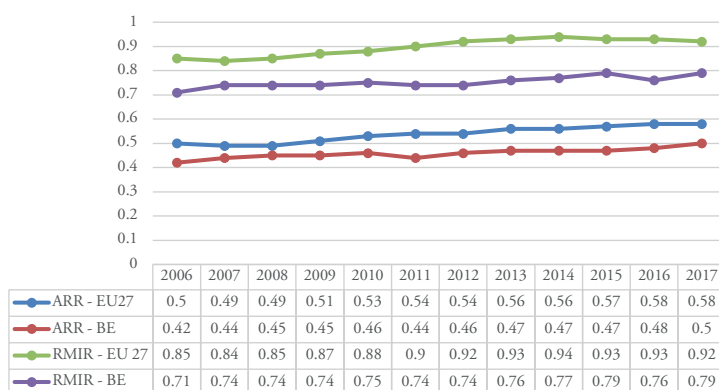
Le ratio de revenu médian relatif (RRMR⁴⁹) a légèrement augmenté entre 2012 et 2015, baissé en 2016 et reprogressé dans les derniers chiffres de l'enquête EU-SILC 2017 pour atteindre le niveau de 2015 : 0,79. Le niveau est clairement

(48) ARR (Aggregate Replacement Ratio) en anglais. Le RRA représente le ratio du revenu des retraites des personnes âgées de 65 à 74 ans et du revenu du travail des personnes âgées de 50 à 59 ans.

(49) RMIR (Relative Median Income Ratio) en anglais. Le RRMR représente le ratio du revenu médian des personnes de 65+ et le revenu médian des personnes de moins de 65 ans.

inférieur à la moyenne européenne, qui s'élève à 0,92. L'Allemagne (0,85), la France (1,05) et les Pays-Bas (0,81) affichent des niveaux considérablement plus élevés. Sur l'ensemble de la période, le chiffre de la Belgique reste nettement sous la moyenne européenne.

GRAPHIQUE 34 : RATIO DE REMPLACEMENT AGREGÉ (RRA) ET RATIO DE REVENU MÉDIAN RELATIF (RRMR), BELGIQUE ET UE27, 2005-2017



Source : EU-SILC, EUROSTAT, STATBEL.

Le taux de remplacement théorique prospectif de la Belgique⁵⁰ montre que, vu la politique actuelle et compte tenu du nombre de suppositions, le taux de remplacement d'une personne qui prend sa retraite en 2056 changerait dans une mesure limitée (Tableau 5). Pour le nouveau cas type de base (carrière de 40

(50) Le taux de remplacement théorique représente un indicateur du niveau de pension comparé au salaire perçu avant le départ à la retraite. Le calcul se base sur plusieurs cas types. Ces cas types dressent une image du fonctionnement du système de retraite, mais ils ne sont pas (nécessairement) représentatifs des retraites réelles que les pensionnés perçoivent. Les résultats dépendent dans une grande mesure des hypothèses sous-jacentes. Ces chiffres donnent néanmoins une idée des résultats du système de retraite et de la manière de les comparer avec les résultats actuels. Pour de plus amples informations : Commission européenne, Emploi, Affaires sociales et Inclusion, *Rapport de l'adéquation des retraites de 2015* (en anglais PAR : Pension Adequacy Report) : *adéquation actuelle et future des revenus des personnes âgées dans l'UE*, <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=7828&visible=0&>.

ans, revenu moyen), le taux de remplacement net (1^{er} et 2^e piliers combinés) en 2016 s'élevait à 74,6 %. En 2056, il devrait s'élever à 75 %. Il sous-entendrait dès lors un niveau quasi stable. Le Tableau 5 montre les résultats de plusieurs variantes de ce cas type de base. Le tableau montre par exemple que les taux de remplacement actuels et futurs varient fortement en fonction du niveau de revenu au cours de la carrière professionnelle. Pour les bas revenus, le taux de remplacement est de 87,8 % en 2016, tandis qu'il atteint 65,4 % pour les hauts revenus. Sur la base des taux de remplacement théoriques prospectifs, cette différence augmentera encore d'ici 2056, lorsque le taux sera de 92 %⁵¹ pour les bas revenus et de 60,5 % pour les hauts revenus.

Pour le travailleur ayant un revenu moyen, le système de retraite entraîne un recul du taux de remplacement de 75 % à 63 % 10 ans après le départ en retraite, ce qui souligne le défi de maintenir les retraites adéquates au fil du temps. En revanche, les effets d'une interruption de carrière pour des raisons de soins ou de chômage ont un effet négligeable sur le taux de remplacement.

TABLEAU 5 : TAUX DE REMPLACEMENT THEORIQUE ACTUEL ET PROSPECTIF : CAS DE BASE ET VARIANTES – TAUX DE REMPLACEMENT NETS

	Nouveau cas de base : carrière de 40 ans, niveau de revenu moyen	Niveau de revenu bas	Niveau de revenu haut	10 ans après le départ en retraite	Employée avec interruption de carrière de 3 ans pour les soins des enfants	Interruption de carrière de 3 ans pour chômage
2016	74,6	87,8	65,4	*	*	*
2056	75	92	60,5	62,9	73,4	73,4

Source : Comité de protection sociale, Commission européenne, SPF Sécurité sociale.

*Aucun chiffre pour 2016.

(51) Sur la base des hypothèses du groupe de travail sur le vieillissement du Comité de politique économique de l'UE, qui peuvent dans ce cas donner lieu à une certaine surestimation du niveau du taux de remplacement futur.

Enfin, le Comité d'étude sur le vieillissement (CEV - 2018) nous fournit une évaluation de la durabilité budgétaire des retraites. Dans son dernier rapport, le CEV estime les coûts supplémentaires des retraites à 1,7 % pour la période 2017-2070 (2,3 % du PIB pour la période 2017-2040 mais « -0,6 % » pour la période 2040-2070). Les dépenses en matière de retraites et de soins de santé augmentent le coût budgétaire du vieillissement de 3,6 % du PIB tandis que les autres dépenses sociales (chômage, allocations familiales, etc.) le réduisent de 1,7 % du PIB. (Voir Tableau 6 pour plus de détails).

TABEAU 6 : EVOLUTION DES DEPENSES SOCIALES ET DES COUTS BUDGETAIRES DU VIEILLISSEMENT

Eléments du coût budgétaire	Scénario de référence de juillet 2018					
	2017	2040	2070	2017-2040	2040-2070	2017-2070
	En % du PIB			En % du PIB		
Pension	10,6	13,0	12,3	2,3	- 0,6	1,7
Soins de santé	8,0	10,3	9,9	2,3	- 0,4	1,9
Invalidité	1,9	1,8	1,6	- 0,1	- 0,2	- 0,3
Chômage	1,7	1,1	1,0	- 0,6	- 0,1	- 0,7
Allocations familiales	1,5	1,2	1,0	- 0,3	- 0,2	- 0,5
Autres	1,5	1,4	1,2	- 0,1	- 0,2	- 0,2
Total	25,1	28,7	27,0	3,5	- 1,7	1,9

Source : Rapport annuel de 2018 du Comité d'étude sur le vieillissement, page 6.

Le CEV prend aussi systématiquement en considération l'évolution à long terme du risque de pauvreté parmi les pensionnés (voir Encadré 8).

ENCADRE 8 : RAPPORT BELGE SUR LE VIEILLISSEMENT ET EVOLUTION A LONG TERME DU RISQUE DE PAUVRETE PARMIS LES PENSIONNES

Dans son rapport annuel, le Comité d'étude sur le vieillissement présente les perspectives à très long terme des dépenses de protection sociale (coûts budgétaires du vieillissement) et l'évolution du risque de pauvreté chez les pensionnés.

Tout d'abord, en guise d'état d'avancement, le rapport de 2018 du CEV souligne qu'après une baisse significative du risque de pauvreté chez les personnes âgées depuis 2005, cette tendance semble être terminée. Cette observation a déjà été formulée dans le présent rapport. Comme l'année dernière, le rapport du CEV confirme que cette évolution du risque de pauvreté est fortement influencée par l'adéquation des retraites minimales et de la Garantie de Revenu Aux Personnes Agées (GRAPA). Après une croissance de ces minimums par rapport au seuil de pauvreté entre 2005 et 2011, ils se sont stabilisés sur la période 2011-2015. La manière dont la relation entre ces allocations et les seuils de pauvreté évolue dans le temps dépend du régime et de la période applicables, et varie par conséquent entre les travailleurs indépendants et les employés. En ce qui concerne les travailleurs indépendants, les pensions minimales et la GRAPA ont progressé plus rapidement que les seuils de pauvreté car elles ont profité des ajustements en matière de bien-être : entre 2005 et 2015, leur montant pour une personne isolée est passé de 77 % du seuil de pauvreté à respectivement 96 % et 91 % du seuil de pauvreté. En revanche, pour les employés, les allocations ont évolué plus lentement que le seuil de pauvreté entre 2003 et 2008 car elles ont profité d'ajustements limités en matière de bien-être. Ensuite, en 2009, les ajustements en matière de bien-être ont relevé les retraites minimales à un niveau supérieur au seuil de pauvreté. De 2004 à 2014, le risque de pauvreté a baissé dans la majorité des Etats membres plus anciens (notamment l'Espagne, la France et le Royaume-Uni), mais cette tendance n'est pas générale au sein de l'UE et ne se poursuit pas après 2014. En 2014, le risque de pauvreté est pour la première fois plus bas en Belgique qu'en Allemagne.

Deuxièmement, le rapport du Comité d'étude sur le vieillissement présente les résultats d'une projection du risque de pauvreté des pensionnés dans un scénario à politique inchangée. La projection indique que le risque de pauvreté baissera lentement mais sans interruption jusqu'en 2050. A partir de ce moment-là, le risque sera stabilisé. Trois facteurs sont mentionnés pour expliquer cette évolution : 1) l'évolution des retraites minimales et le revenu garanti des personnes âgées (RGPA) ; 2) l'augmentation du taux d'emploi des femmes (pour la baisse du taux de pauvreté chez les femmes pensionnées) ; 3) à l'opposé, la tendance démographique qui prédit une diminution du nombre de mariages.

De plus, les inégalités parmi les pensionnés (mesurées par l'indice Gini) devraient suivre la même tendance. Elles ne cesseront de diminuer entre 2017 et 2050 avant de se stabiliser. Plus particulièrement, l'écart de pauvreté entre hommes et femmes devrait aussi se réduire (?) et se stabiliser sur la même période de temps.

Enfin, le rapport de l'adéquation des pensions (PAR⁵²) souligne des améliorations en matière de durabilité budgétaire du système de retraite ainsi qu'au niveau de l'adéquation des retraites en termes de prévention de la pauvreté grâce aux réformes des dernières années. Cependant, le rapport observe également que, en dépit des améliorations de la réduction de la pauvreté, des préoccupations concernant l'adéquation subsistent.

6. SOINS DE SANTE ET SOINS DE LONGUE DUREE

6.1. ESPERANCE DE VIE ET ANNEES DE VIE EN BONNE SANTE

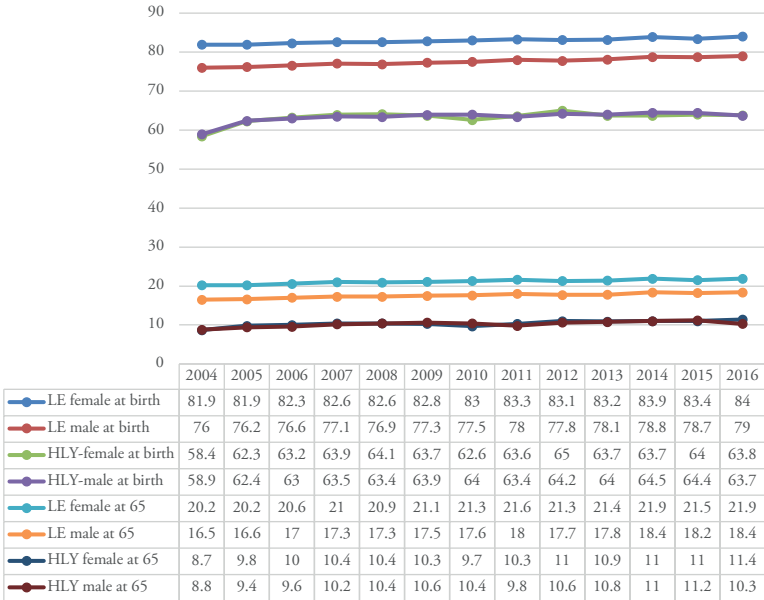
Tant l'espérance de vie des hommes que celle des femmes continuent de croître lentement. Entre 2004 et 2016, l'espérance de vie à la naissance a augmenté pour les femmes de 81,9 à 84 ans et celle des hommes de 76 à 79 ans. Tant l'espérance de vie à la naissance, que l'espérance de vie à l'âge de 65 ans, augmentent pour les deux sexes, et ce à un rythme plutôt similaire.

L'espérance de vie en bonne santé n'a toutefois augmenté que de manière marginale. La différence d'années de vie en bonne santé entre les hommes et les femmes est nettement moindre que celle de l'espérance de vie. Les femmes ont une espérance de vie plus longue, mais les années supplémentaires qu'elles vivent par rapport aux hommes sont dans une grande mesure des années où elles se trouvent limitées dans leurs activités quotidiennes. A la naissance, l'espérance de vie en bonne santé était de 63,8 pour les femmes et 63,7 pour les hommes (2016). L'espérance de vie à 65 ans était de 21,9 pour les femmes et de 18,4 pour les hommes, tandis que l'espérance de vie en bonne santé à la naissance était de 11,4 pour les femmes et de 10,3 pour les hommes.

Pour plus de détails, voir Graphique 35.

(52) « Pension Adequacy Report ». *Rapport sur l'adéquation des pensions*, Volume II (2018).

GRAPHIQUE 35 : ESPERANCE DE VIE (LE⁽⁵³⁾) ET ANNEES DE VIE EN BONNE SANTE (HLY⁽⁵⁴⁾) EN ANNEES, BELGIQUE, 2004-2016

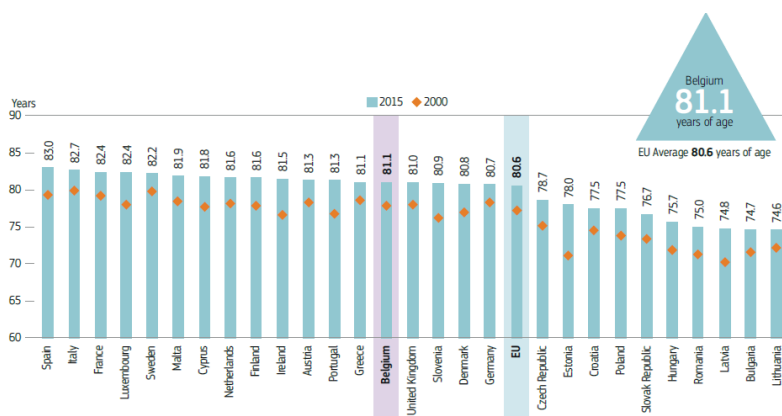


Source : EUROSTAT, STABEL.

La Commission européenne, dans son « Etat de la santé dans l'UE – Profil par pays : Belgique », fait observer que l'espérance de vie en Belgique reste supérieure à la moyenne européenne (Graphique 36). L'accroissement s'explique notamment par une baisse des taux de mortalité après 65 ans. Il convient par ailleurs de noter que l'espérance de vie varie aussi en fonction du statut socio-économique : les personnes ayant le niveau d'éducation le plus faible risquent de vivre quelques années de moins que celles ayant un niveau d'éducation plus élevé (6 ans pour les hommes et 5 pour les femmes).

(53) LE : « Life expectancy » en anglais. C'est-à-dire « L'espérance de vie ».

(54) HLY : « Healthy Life Years » en anglais. C'est-à-dire « L'espérance de vie en bonne santé ».

GRAPHIQUE 36 : ESPERANCE DE VIE EN BELGIQUE PAR RAPPORT AUX ETATS MEMBRES EUROPEENS

Source : Commission européenne, Etat de la santé dans l'UE - Profil de santé par pays 2017, Belgique, p. 2.

6.2. ACCESSIBILITE DES SOINS DE SANTE

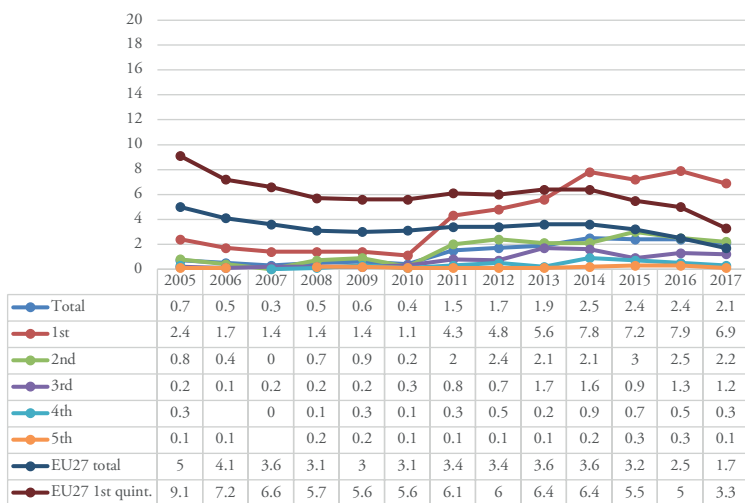
Les informations sur l'accessibilité du système de soins de santé sont rares, comme elles ne sont pas facilement mesurables. Les indicateurs les plus largement utilisés sont les besoins en soins médicaux non satisfaits et les besoins en soins dentaires non satisfaits. Ces indicateurs reflètent le pourcentage de personnes qui ont dû reporter des soins de santé pour des raisons financières, en raison de la distance ou de listes d'attente. La Belgique enregistre généralement de bonnes performances pour ces indicateurs, mais on peut observer que ces indicateurs montrent une tendance à la hausse ces dernières années. Il faut mentionner que cette augmentation se situe essentiellement dans le quintile de revenu le plus bas.

Au Graphique 37, on peut observer, qu'après des augmentations successives des besoins en soins médicaux non satisfaits dans le quintile de revenu le plus bas (de 4,2 % en 2011 à 7,9 % en 2016), les nouveaux chiffres de 2017 affichent une baisse de 6,9 %. Il faudra évaluer lors des futures collectes de données si cela représente un renversement de tendance. Il convient toutefois de noter que le niveau actuel reste relativement élevé par rapport au niveau européen (3,3%). Comme dans le rapport précédent, il faut également noter que le pourcentage relativement élevé des besoins en soins médicaux non satisfaits des groupes à bas revenus devrait faire l'objet d'une recherche complémentaire,

vu le paquet de mesures plutôt étendu qui sont mises en place afin de garantir l'accès aux soins médicaux en Belgique.

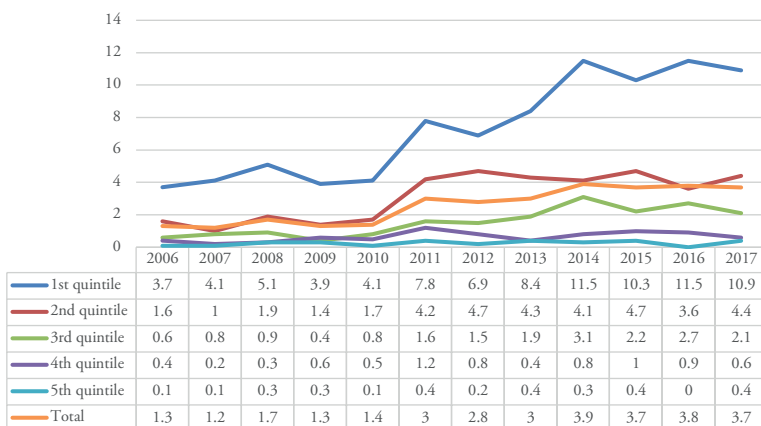
Des observations similaires peuvent être formulées pour les besoins en soins dentaires non satisfaits (Graphique 38). Cet indicateur a également affiché une hausse substantielle du quintile de revenu le plus bas entre 2011 et 2016 (de 7,9 % à 11,5 %), mais une baisse en 2017 (à 10,9 %).

GRAPHIQUE 37 : BESOINS D'EXAMENS MEDICAUX NON SATISFAITS⁵⁵ PAR QUINTILE DE REVENU DISPONIBLE EQUIVALENT DES MENAGES (16 ANS ET +)



Source : EU-SILC, Eurostat, STATBEL.

(55) Il y a eu une rupture de la série en 2011.

GRAPHIQUE 38 : BESOINS D'EXAMENS DENTAIRES NON SATISFITS⁵⁶ PAR QUINTILE DE REVENU DISPONIBLE EQUIVALENT DES MENAGES, BELGIQUE (16 ANS ET +)

Source : EU-SILC, Eurostat, STATBEL.

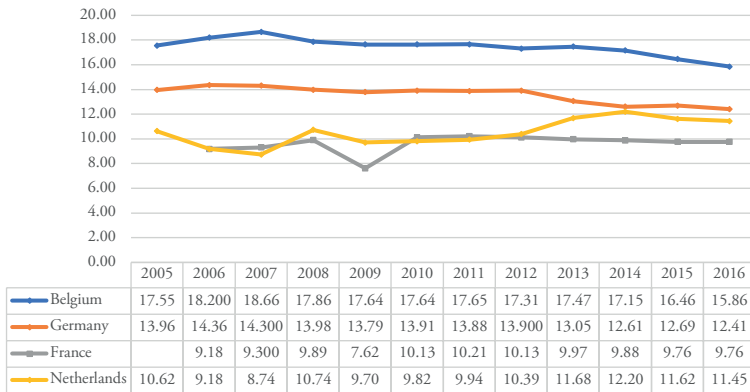
Améliorer la mesure de l'accessibilité financière des soins de santé constitue un défi majeur. Très peu d'informations sont toutefois disponibles. Outre l'indicateur « besoins non satisfaits » susmentionné et sur la base du Système de comptes sur la santé (SHA – System of Health Account en anglais), il est possible d'examiner au niveau agrégé la part des dépenses de santé totales qui n'est pas payée par le système de santé officiel, et donc de supposer qu'elle est payée 'de la poche' des patients. Les 'paiements directs'⁵⁷ ont augmenté de 4,9 milliards d'euros à 6,7 milliards d'euros entre 2005 et 2016. Cela implique une dépense moyenne par habitant de 594 EUR en 2016. Cependant, la part des 'paiements directs' des dépenses de santé totales est restée stable sur une bonne partie de la période avant de diminuer en 2015 et 2016. Néanmoins, cette part de 'paiements directs' en Belgique (15,8 % en 2016) reste élevée par rapport aux pays voisins comme l'Allemagne (12,4 %), les Pays-Bas (11,4%) et la France (9,8 %), voir Graphique 39. D'une manière générale, ces macro-

(56) Il y a eu une rupture de la série en 2011.

(57) En anglais : Out of Pocket expenditures.

résultats concernant l'accessibilité restent, pour des raisons de comparabilité, plutôt peu concluants.⁵⁸

GRAPHIQUE 39 : DEPENSES DIRECTES EN PART DES DEPENSES DE SANTE TOTALES, BELGIQUE ET PAYS VOISINS, 2005-2016

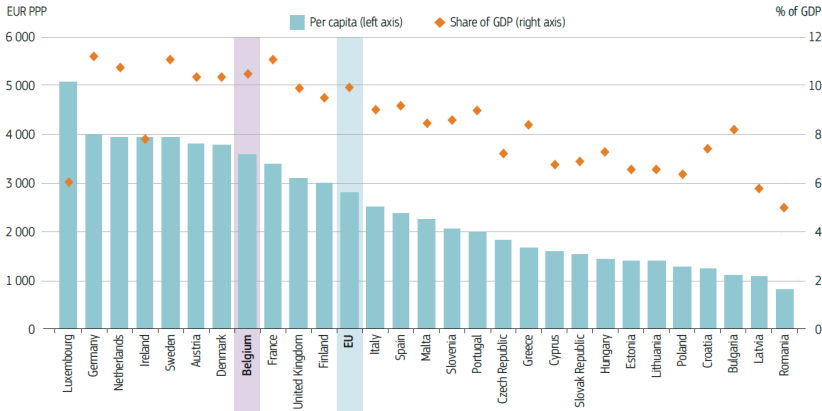


Source : EUROSTAT – SHA.

Dans son « Etat de la santé dans l'UE - Profil par pays : Belgique », la Commission européenne conclut que les dépenses de santé en Belgique n'ont cessé d'augmenter au cours des 10 dernières années et sont plus élevées que dans la plupart des pays européens. Au Graphique 40, on voit qu'en 2015, la Belgique a dépensé 3.568 EUR par habitant pour les soins de santé, par rapport à la moyenne européenne de 2.797 EUR. Cela équivaut à 10,5 % du PIB belge, en hausse par rapport à 2005 (9,0 %) et supérieure à la moyenne européenne de 9,9 %. Les dépenses publiques représentent 77 % des dépenses de santé globales (proches de la moyenne européenne). Les dépenses restantes sont en grande majorité payées directement de la poche des ménages.

(58) Il convient de noter que les chiffres ont été revus depuis l'année dernière pour toute la série (2005-2016). Cette révision a entraîné plusieurs différences importantes pour certains pays (par exemple la France). Cette modification poursuit une meilleure mesure en termes de dépenses de santé directes.

GRAPHIQUE 40 : DEPENSES DE SANTE EN BELGIQUE PAR RAPPORT AUX ETATS MEMBRES EUROPEENS, EN 2015, EN PPP PAR HABITANT ET EN % DE PIB



Source : Commission européenne, Etat de la santé dans l'UE - Profil de santé par pays 2017, Belgique, p. 6.

6.3. DURABILITE DES SOINS DE SANTE

En ce qui concerne la durabilité budgétaire des systèmes de soins de santé et de soins de longue durée, le Comité d'étude sur le vieillissement (2018) estime les coûts budgétaires du vieillissement pour ce qui est des soins de santé et des soins de longue durée, à 2,3 % du PIB pour la période 2017-2040, mais sont négatifs (-0,4 %) pour la période 2040-2070.

6.4. L'ETAT DE LA SANTE EN BELGIQUE : RAPPORTS EUROPEENS

L'analyse de ces dernières années fournissait une synthèse approfondie des deux principaux exercices d'établissement de rapports de santé au niveau belge : le rapport sur la performance du système de santé de 2015 et les résultats de l'enquête de santé belge de 2013 (<http://www.socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/analyse-sociale-situatie-en-bescherming-belgie-2016-nl.pdf> - voir p. 69). Nous nous référons ici à cette synthèse, ou aux rapports originaux.⁵⁹

(59) *Rapport sur la performance du système de santé de 2015*, KCE, <https://kce.fgov.be/publication/report/performance-of-the-belgian-health-system-report-2015> ; *Enquête de santé belge*, WIV/ISP, <https://his.wiv-isp.be/SitePages/Reports.aspx>.

En l'absence d'une nouvelle étude nationale cette année, nous nous référons à la conclusion de deux rapports importants produits au niveau européen en ce qui concerne l'état de la santé en Belgique : le rapport d'avancement 2017 sur le cadre d'évaluation conjointe (JAFH⁶⁰) en matière de santé réalisé par le Comité de protection sociale et l'Etat de la santé en Belgique 2017 publié par la Commission européenne (voir Encadré 9).

ENCADRE 9 : LE RAPPORT D'AVANCEMENT 2017 DANS LE CADRE D'EVALUATION CONJOINTE (JAFH) EN MATIERE DE SANTE ET L'ETAT DE LA SANTE EN BELGIQUE 2017

Quelques mots à propos du cadre d'évaluation conjointe en matière de santé (JAFH)

En 2013, le CPS (Comité de Protection Sociale) a élaboré un cadre d'évaluation dans le domaine spécifique de la santé. Celui-ci vise à renforcer les outils d'évaluation liés aux soins de santé dans le cadre des principaux objectifs Europe 2020. Le JAFH est conçu pour identifier les défis possibles dans le système de santé des Etats membres et de les vérifier sur la base d'un ensemble plus large de données. Le JAFH inclut à l'heure actuelle 93 indicateurs répartis dans six dimensions : 1) Résultat ; 2) Accès ; 3) Qualité ; 4) Déterminants hors soins de santé ; 5) Ressources ; 6) Socio-économique. Pour évaluer la performance des Etats membres, ces derniers se voient attribuer des scores standardisés. Si un pays obtient un score :

- entre -7 et +7 : il progresse vers la moyenne européenne (0) ;
- de -7 à -13 ou de +7 à +13 : il fait moins bien (-)/mieux (+) que la moyenne européenne ;
- inférieur à -13 ou supérieur à +13 : il fait nettement moins bien (--)/mieux (++) que la moyenne européenne.

Quelques mots sur l'Etat de la santé dans l'UE – Profil par pays : Belgique - de la Commission européenne

Les profils de l'Etat de la santé dans l'EU fournissent un aperçu concis et pertinent pour la politique de la santé et des systèmes de santé dans les Etats membres, en soulignant les caractéristiques et les défis spécifiques à chaque pays. Ils sont conçus pour soutenir, sur base de faits, les efforts des Etats membres dans l'élaboration des politiques. Il s'agit d'un travail conjoint de l'OCDE, de l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé, et de la Commission européenne.

(60) En Anglais « Joint Assessment Framework on Health ».

Principaux résultats du JAFH, complétés des conclusions de l'Etat de la santé en Belgique

Résultats globaux en matière de santé

Les résultats en matière de santé sont dans leur grande majorité proches de la moyenne européenne, à deux exceptions. Le nombre de décès par automutilation/suicide est considéré comme un défi sanitaire en Belgique : les chiffres de 2014, bien que présentant quelques améliorations, sont moins bons que la moyenne européenne (en 2015 : BE= 16,85 % contre UE= 10,91 % de décès par automutilation intentionnelle).

Un autre défi sanitaire est formé par les inégalités en termes de santé ressentie entre les groupes de revenu, pour lesquels les chiffres sont aussi bien moins bons que la moyenne européenne. En effet, comme signalé dans l'Etat de la santé en Belgique de la Commission européenne, près des trois-quarts (73,7 %) de la population belge affirment en 2016 être en bonne santé, ce qui représente une part plus importante que la moyenne européenne (67,5 %). Toutefois, un profond écart de santé ressentie se creuse par statut socio-économique : en 2016, 87,3 % des personnes du quintile de revenu le plus élevé signalent être en bonne santé, contre moins de 58,5 % des personnes du quintile de revenu le plus bas.

Accès aux soins de santé

En 2016, les défis en termes d'accès aux soins de santé persistent en ce qui concerne leurs dimensions géographique et sociale. Comme indiqué dans l'Etat de la santé en Belgique de la Commission européenne, seuls 2,4 % de la population belge ont signalé en 2016 quelques besoins en soins médicaux non satisfaits pour des raisons financières, géographiques ou de temps d'attente. En ce qui concerne la dimension géographique, les besoins en soins médicaux non satisfaits en raison de la distance poursuivent une tendance négative, même s'ils sont proches de la moyenne européenne

Cependant, en ce qui concerne la dimension sociale d'accès aux soins de santé, l'écart des besoins non satisfaits entre le groupe de revenu le plus bas et le plus élevé est plus important que la moyenne européenne. L'Etat de la santé en Belgique illustre cette conclusion par des chiffres : en 2016, tandis que 7,9 % des personnes du groupe de revenu le plus bas ont signalé se passer le cas échéant des soins médicaux, cette part était proche de zéro (0,3 %) chez les personnes du groupe de revenu le plus élevé.

Qualité des soins de santé

La qualité est proche de la moyenne européenne, avec notamment un pourcentage décroissant de mortalité hospitalière entre 2011 et 2014 et un taux de 99 % des enfants vaccinés pour la DT Coq en 2015 (alors que l'UE recommande un seuil de 95 %). En effet, comme indiqué dans l'Etat de la santé en Belgique, la mortalité évitable grâce au système de soins en Belgique est plus faible que dans la majorité des pays européens, ce qui indique que le système de soins de santé est efficace dans le traitement des personnes exigeant des soins aigus (en 2015, BE = 94,04 % contre EU = 127,1 % des décès évitables). Cette bonne performance est principalement due aux taux de mortalité bas de maladies cardiaques ischémiques et d'attaques.

Déterminants non sanitaires

En 2014, la consommation d'alcool constitue un défi dans trois catégories de la population : parmi les femmes et les jeunes, où elle est plus grave que la moyenne européenne, et parmi les jeunes de 15+, où même si elle est proche de la moyenne européenne, elle suit une tendance négative. Toutefois, comme démontré dans l'Etat de la santé en Belgique, la consommation excessive d'alcool représente un problème qui préoccupe une grande partie de la population adulte : en 2014, la Belgique a signalé la deuxième consommation d'alcool la plus élevée dans toute l'Europe (après la Lituanie), avec une consommation annuelle de 12,6 litres par adulte (contre 9,9 litres en moyenne dans toute l'Europe). De même, 28 % des adultes ont signalé en 2013 une forte consommation d'alcool régulière, un pourcentage plus élevé que la moyenne européenne (20 %).

La consommation de fruits s'est également détériorée par rapport à la moyenne européenne chez les femmes et les jeunes, mais la consommation de légumes et le taux d'obésité sont nettement meilleurs que ceux de la moyenne européenne. Le taux de tabagisme est proche de la moyenne européenne, mais l'écart entre les groupes de revenu est nettement supérieur à la moyenne européenne.

Comme démontré dans l'Etat de la santé en Belgique, 28 % de la charge totale de morbidité en Belgique peut être attribuée en 2015 à des facteurs de risque comportementaux comme le tabagisme, l'alcoolisme, les risques alimentaires et le manque d'activité physique. Ces facteurs sont prédominants dans les groupes défavorisés (faible éducation ou bas revenu), ce qui creuse encore l'écart de l'état sanitaire entre les groupes socio-économiques.

Quelques commentaires supplémentaires

Bien que ces deux rapports diffèrent en termes d'approche, ils sont complémentaires et identifient les défis communs du système de santé belge. Un des principaux défis est la réduction des inégalités de l'état sanitaire qui diffèrent en fonction du statut socio-économique. Les groupes à bas revenu sont plus exposés aux facteurs de risque tels que le tabagisme, l'obésité, la consommation d'alcool, etc. Des stratégies globales sont par conséquent requises pour atteindre ces groupes défavorisés. Un autre défi important est la diminution de la consommation excessive d'alcool chez les adultes, mais plus spécifiquement chez les femmes et les jeunes.

Outre le partage de ces conclusions, ces deux outils attirent également l'attention sur différents défis. Le JAFH souligne notamment que le nombre de décès par automutilation reste préoccupant et doit être abordé, tandis que l'Etat de la santé insiste sur l'importance de renforcer la prévention et les soins primaires en vue de réaliser des progrès supplémentaires pour la santé de la population et de réduire les inégalités en matière de santé. Le dernier rapport souligne également l'importance de garantir un financement public suffisant pour répondre aux besoins croissants de soins de longue durée et pour promouvoir l'usage approprié des médicaments.

7. CONCLUSION ET MESSAGES CLES

Les messages clés du rapport de monitoring de cette année correspondent dans une large mesure à ceux des rapports des années précédentes. Toutefois, certaines tendances concernant la situation sociale et la protection sociale méritent une attention particulière car elles sont devenues plus apparentes dans les chiffres les plus récents. Les résultats de l'exercice de monitoring sont résumés dans les 8 points ci-dessous qui sont aussi les messages clés du présent rapport.

7.1. UNE AMELIORATION PARTIELLE ET LIMITEE DES INDICATEURS SOCIAUX

L'amélioration de la situation économique s'est jusqu'à présent traduite par une amélioration partielle et limitée des indicateurs sociaux, tant en Belgique que dans l'UE.

Comme dans l'UE en général, la Belgique connaît une croissance économique modérée depuis 2014. Cette situation a permis d'améliorer les indicateurs liés

au marché du travail (comme la création de nouveaux emplois, une réduction du chômage et du nombre de personnes « à très faible intensité de travail »). Le taux d'emploi est passé de 67,3 % en 2014 à 68,5 % en 2017 et la part des ménages sans emploi est passée de 14,9 % à 13,5 %. Cependant, les revenus des ménages ne se sont que légèrement améliorés ou sont restés stables. Sur le plan macroéconomique, le revenu disponible brut réel des ménages a augmenté de 2 % entre 2014 et 2017, tandis que le revenu médian (équivalent) disponible des ménages est demeuré stable au cours de cette période. Le risque de pauvreté montre une tendance à la hausse, en raison de l'évolution de la population en âge de travailler (voir plus loin).

7.2. L'INDICATEUR SUR LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE NE CONVERGE PAS VERS L'OBJECTIF EUROPE 2020

L'indicateur combiné sur la pauvreté et/ou l'exclusion sociale (AROE), qui constitue la base de l'objectif Europe 2020 la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, est resté pratiquement inchangé entre 2012 et 2016, après de légères augmentations entre 2008 et 2012. Il a très légèrement diminué dans les chiffres les plus récents 2016-2017.

Alors que la stratégie Europe 2020 touche à sa fin, il devient clair que l'objectif ne sera pas atteint et qu'il n'y aura pas non plus de tendance significative vers l'objectif.

En Belgique, le nombre de personnes en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale a augmenté de 102 000 personnes entre 2008 et 2017 (alors que l'objectif était une réduction de 380 000 personnes).

Au niveau de l'UE, le nombre de personnes en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale a augmenté de +/- 800 000 personnes entre 2008 et 2016.

7.3. L'AUGMENTATION DU RISQUE DE PAUVRETE DES PERSONNES PEU QUALIFIEES ENTRAINE UN CLIVAGE CROISSANT

Au sein de la population en âge de travailler, l'augmentation du risque de pauvreté des personnes peu qualifiées entraîne un clivage croissant entre les niveaux d'éducation élevés et bas.

Alors que les principaux indicateurs sociaux sont restés relativement stables au cours de la dernière décennie, les tendances divergentes parmi la population

en âge de travailler, signalées dans les rapports précédents, s'approfondissent davantage sur les indicateurs clés, mais pas tous, dans les chiffres les plus récents. Cette situation est due à une nouvelle augmentation significative du risque de pauvreté pour les personnes peu qualifiées. Le risque de pauvreté de ce dernier groupe n'a cessé d'augmenter, passant de 18,7 % en 2005 à 31,2 % en 2017⁶¹. Eurostat constate que la Belgique figure parmi les Etats membres de l'UE où l'écart de revenu est le plus important entre les personnes ayant un niveau d'enseignement faible et un niveau élevé (Eurostat, 2018).

Il y a un chevauchement entre la catégorie des personnes peu qualifiées et d'autres catégories présentant un risque de pauvreté élevé et croissant, comme les chômeurs, les locataires, les personnes issues de l'immigration. Pour ces dernières, le risque de pauvreté en Belgique fait partie des plus élevés de l'UE.

7.4. LA PAUVRETE AU TRAVAIL EST FAIBLE, MAIS L'INSERTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DEMEURE UN DEFILÉ IMPORTANT

La pauvreté au travail reste parmi les niveaux les plus bas de l'UE (5 % en 2017)⁶². En termes de risque de pauvreté, l'augmentation de l'intensité du travail d'un ménage au-dessus d'un niveau « très faible » a un effet appréciable et celui-ci augmente encore avec l'augmentation de l'intensité du travail. Par ailleurs, l'obstacle à l'entrée du marché du travail semble rester élevé en Belgique. La part des personnes vivant dans un ménage quasiment sans emploi a quelque peu diminué à partir de 2014, passant de 14,9 % à 13,5 %, avec une baisse plus marquée pour les personnes peu qualifiées. Toutefois, le nombre de personnes en très faible intensité de travail reste l'un des niveaux les plus élevés de l'UE. Dans le même ordre d'idées, le taux d'emploi des personnes ayant un faible niveau d'enseignement occupe en 2017 l'avant-dernière place des pays de l'UE et se situe bien en dessous de la moyenne de l'UE (51 % contre 67 %). Le taux d'emploi de ce groupe a encore légèrement diminué au cours des dernières années, mais est resté stable dans les données disponibles les plus récentes (2016-2017).

(61) En raison de certains changements dans les questions relatives au niveau d'éducation, la comparaison entre les taux des différentes années doit être vue comme indicative, plutôt que comme une estimation précise.

(62) Il doit cependant être signalé qu'en terme absolu, cela représente une part significative de la population en situation de pauvreté.

7.5. L'ADEQUATION DES PRESTATIONS SOCIALES POUR LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER EST SOUMISE A UNE PRESSION CROISSANTE

Les dépenses de protection sociale en Belgique (30,3 % du PIB) se situaient, sur la base des données comparables les plus récentes (2015), entre les niveaux des pays voisins : elles étaient inférieures au niveau de la France (33,9 %), au même niveau que les Pays-Bas (30,2 %) et supérieures au niveau de l'Allemagne (29,1 %), le niveau de l'UE28 en 2014 étant de 28,5 %.

Le nombre de bénéficiaires de pensions augmente en raison du vieillissement de la population. Parmi les transferts pour la population active, on observe des évolutions contrastées. D'une part, à partir de 2014, il y a une baisse marquée du nombre de bénéficiaires d'une allocation de chômage, tandis que d'autre part, les bénéficiaires d'allocations d'invalidité et de l'assistance sociale continuent d'augmenter de façon marquée. Différentes causes sont à la base de ces tendances à la hausse : des facteurs (socio)démographiques comme le vieillissement de la population active et la participation des femmes au marché du travail en ce qui concerne la hausse du nombre de bénéficiaires d'allocation d'invalidité, les mesures politiques, comme l'interaction avec les mesures des allocations de chômage en ce qui concerne la hausse de l'assistance sociale. Il est cependant très probable qu'il existe aussi des causes plus générales, liées à des difficultés apparentes d'accès au marché du travail.

Différents indicateurs montrent une diminution de l'adéquation des transferts sociaux pour la population en âge de travailler. Cette situation est apparue plus clairement dans les derniers chiffres EU-SILC 2017. La mesure dans laquelle les transferts sociaux réduisent la pauvreté avant transferts⁶³ a augmenté pour les personnes âgées, mais a continuellement diminué pour la population en âge de travailler depuis 2005, passant de 56 % à 43 %. Le taux de risque de pauvreté des personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail⁶⁴ a augmenté, avec des fluctuations, passant de 51 % en 2005 à 58 % en 2015, mais il a ensuite augmenté considérablement pour atteindre 70 % en 2017, ce qui est très élevé. Alors que le risque global de pauvreté pour l'ensemble de la population est inférieur à la moyenne de l'UE, le risque de pauvreté des

(63) La pauvreté avant transferts est le taux de pauvreté lorsque les transferts sociaux sont déduits des revenus des ménages.

(64) Cet indicateur indique l'adéquation des transferts sociaux, car on peut supposer qu'en général, les ménages quasiment sans emploi doivent compter entièrement ou dans une très large mesure sur les transferts sociaux pour leur revenu.

ménages à très faible intensité de travail est supérieur à la moyenne de l'UE, en particulier pour les ménages avec enfants.

Des groupes spécifiques qui sont susceptibles de dépendre dans une large mesure des transferts sociaux, comme les personnes handicapées, les chômeurs, montrent également, dans un contexte européen, des niveaux relativement élevés et croissants de pauvreté de revenu.

7.6. L'ADEQUATION DES PENSIONS A AUGMENTE, MAIS IL SUBSISTE DES DEFIS (FUTURS)

L'un des changements les plus importants au cours de la dernière décennie et demie a été la réduction substantielle du taux de pauvreté des personnes âgées. Cette diminution s'est arrêtée au cours des dernières années, où le risque de pauvreté est resté stable pour l'ensemble de la population. Après des années de chiffres plutôt stables, les indicateurs sur le revenu relatif des personnes âgées par rapport au revenu de la population en âge de travailler et le taux de remplacement agrégé⁶⁵ augmentent légèrement dans les chiffres les plus récents.

Les taux de remplacement théoriques prospectifs indiquent que, dans un scénario de référence, les taux de remplacement demeureront approximativement au même niveau qu'aujourd'hui en 2056. L'impact des interruptions de carrière, en raison de soins ou de chômage, sur les taux de remplacement des pensions semble plutôt limité. Il existe toutefois d'importantes différences dans les taux de remplacement pour les travailleurs à faible revenu et à revenu élevé. Sur la base des taux de remplacement théoriques prospectifs (qui comprennent un certain nombre d'hypothèses), cette différence augmentera encore d'ici 2056. En outre, dix ans après la retraite, les taux de remplacement ont chuté considérablement, ce qui indique qu'il est difficile de maintenir des pensions adéquates au fil du temps.

7.7. LA TENDANCE A LA HAUSSE DU BESOIN DES SOINS MEDICAUX NON COMBLE DANS LE GROUPE DES REVENUS LES PLUS FAIBLES EST STOPPEE

En ce qui concerne les soins de santé, la tendance à la hausse du nombre de personnes qui doivent postposer des soins médicaux dans le groupe des revenus

(65) Le taux de remplacement exprime les revenus de pension d'une personne retraitée en proportion de son ancien revenu du travail.

les plus faibles est stoppée dans les derniers chiffres. Le niveau du nombre de personnes postposant des soins médicaux dans le groupe des revenus les plus faibles reste toutefois élevé par rapport à d'autres pays de l'UE.

Malgré les vastes mesures en place pour prévenir l'inaccessibilité financière du système de soins de santé, le nombre de personnes postposant des soins médicaux et dentaires a augmenté considérablement au cours des dernières années. Bien que les deux indicateurs montrent une diminution dans les derniers chiffres, le niveau reste relativement élevé. Il serait important de mieux comprendre cette constatation.

7.8. D'IMPORTANTES DIFFERENCES REGIONALES PERSISTENT

Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est presque deux fois supérieur en Wallonie par rapport à la Flandre et la différence a augmenté dans une certaine mesure ces dernières années (diminution de 15,4 % en 2013 à 13,5 % en 2017 en Flandre ; augmentation de 24,2 % en 2013 à 26,6 % en 2017 en Wallonie). Malgré ces différences, des évolutions clés, comme la diminution de l'adéquation de la protection sociale et le clivage entre les niveaux d'éducation, se manifestent également dans les deux régions.

BIBLIOGRAPHIE

Carpentier, S., *Lost in transition? Essays on the socio-economic trajectories of social assistance beneficiaries in Belgium*, Anvers, Universiteit Antwerpen, 247 p., 2016.

Comité de la protection sociale, *2015 Pension Adequacy Report*, 2015.

Commission européenne, *Etat de la santé de l'UE - Profil de santé par pays 2017, Belgique*, 2018a.

Commission européenne, *Rapport d'avancement sur le cadre d'évaluation conjointe en matière de santé 2016-2017 – Belgique*, 2018b.

Commission européenne, *Emploi et développements sociaux en Europe, Examen annuel 2018*, 2018c.

Decoster, Dedobbeleer et Maes, *Using fiscal data to assess the evolution of top income shares in Belgium From 1990 to 2013*, Discussion paper series 17-18, Faculté d'économie et des affaires, KU Leuven, 2017.

Eurostat, *Conditions de vie en Europe-2018*, Commission européenne, Luxembourg, 2018.

Eurostat, Communiqué de presse Euroindicateurs (premier trimestre de 2018), <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/9113623/2-27072018-AP-EN.pdf/1276912f-527b-462d-9cd1-62bae56022b2>.

Housing Europe, *The State of Housing in the EU 2017*, <http://www.housingeurope.eu/file/614/download>, 2017.

KCE, *Rapport sur la performance du système de santé de 2015* (version projet), 2015.

Observatoire de la santé et du social Bruxelles, *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Cahier Thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, 2016.

OCDE, *PISA 2015: Results in focus*, Paris, OCDE, 16 p., 2016.

OCDE, *Perspectives d'emploi 2018*, Paris, OCDE, 2018.

Schockaert, I., Morissens, A., Cincinnato, S. et Nicaise, I., *Armoede tussen de plooiën. Aanvullingen en correcties op de EU-SILC voor verborgen groepen armen*, Louvain, HIVA, 2012.

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Des faits et des chiffres*, http://www.luttepauvrete.be/chiffres_logements_sociaux.htm.

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Citoyenneté et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politiques. Rapport bisannuel 2016-2017*, Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, <http://www.luttepauvrete.be/rapportbisannuel9.htm>, 2017.

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (éd.), *Pauvreté et ineffectivité des droits, non-recours aux droits*, Die Keure/La Charte.

SPP Intégration sociale, *Focus « Le tremplin »*, n°19, octobre 2017, récupéré sur : https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/mi-is_2017.2_focus_fr_0.pdf, 2017.

Statistiques Belgique, *Focus, 82% van de hooggeschoolden aan het werk*, Statistiques Belgique - 23 mars 2017, 2017.

Unia & SPF Emploi, *Monitoring socio-économique 2017 - Marché du travail et origine*, 2018.

Unia, *Diversiteitsbarometer onderwijs*, 2018.

Universiteit Gent, Département d'éducation, *Financiële geletterdheid bij 15-jarigen*, Rapport flamand PISA 2017, Récupéré de : [http://www.pisa.ugent.be/uploads/assets/140/1485507054477-Vlaams%20rapport%202015\(2\).pdf](http://www.pisa.ugent.be/uploads/assets/140/1485507054477-Vlaams%20rapport%202015(2).pdf), 2017.

Universiteit Gent, Département d'éducation, *Wetenschappelijke geletterdheid bij 15-jarigen*, Rapport flamand PISA 2015, Récupéré de : <http://www.pisa.ugent.be/uploads/assets/144/1495611368087-Rapport%20financi%C3%A4le%20geletterdheid%20PISA2015.pdf>, 2015.

Van Lancker, W., *Dertig jaar inkomensverdeling in België*, récupéré de : <http://www.ivorentoren.be/2017/08/07/dertig-jaar-inkomensverdeling-in-belgie/>, 2017.

Winters et al., *Wonen in Vlaanderen anno 2013*, grote woononderzoek 2013, Louvain, Steunpunt Wonen, 97 p., 2015.

ANNEXE

ALLOCATIONS MINIMALES DE PROTECTION SOCIALE EN % DU SEUIL DE RISQUE DE PAUVRETE (60 % DU MEDIAN)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Juillet 2018	
								Flandre	Autres régions
Assistance sociale pour les personnes âgées									
Personne isolée	92	94	91	93	93	93	92	92	92
Couple	82	84	80	83	83	82	82	82	82
Allocation de remplacement de revenu pour les personnes handicapées									
Personne isolée	74	76	73	75	76	75	75	75	75
Couple avec deux enfants	69	70	68	70	70	69	69	69	70
Assistance sociale									
Personne isolée	74	76	73	75	75	75	76	75	75
Couple	66	68	65	67	67	66	68	67	67
Couple avec deux enfants	67	68	66	67	67	66	67	67	68
Parent isolé avec deux enfants	88	89	86	88	88	87	88	88	89

Age minimum de la retraite (carrière complète) Personne isolée	107	105	101	104	104	103	103	103	103
	106	104	100	102	102	101	101	101	101
	87	87	84	86	86	86	85	85	85
Allocation de chômage minimale (après 6 mois) Personne isolée	86	89	85	88	88	87	87	87	87
	68	70	68	70	70	69	69	70	70
	69	70	68	69	69	68	68	68	68
	86	88	85	87	87	86	86	85	86
Allocation d'invalidité minimale Personne isolée	102	105	101	104	104	103	101	103	103
	81	83	80	82	82	81	80	80	80
Salaires minimum Personne isolée	125	126	121	123	124	121	125	124	124
	87	87	84	85	86	84	84	83	83

Source : SPF Sécurité sociale.

Méthodologie :

- La base pour le calcul est le revenu disponible net du ménage des bénéficiaires, y compris les allocations familiales et autres prestations sociales.
- Pour 2018, le seuil de pauvreté est calculé sur EU-SILC 2017 (revenu médian équivalent du ménage 2016) et a été actualisé pour 2018 sur la base de la moyenne IPCH (Eurostat) des indices mensuels.
- Les âges des enfants sont 6 ans et 12 ans.
- En raison de cette procédure, les chiffres pour 2018 ne sont pas comparables avec les autres chiffres. Pour la plupart des années, le revenu médian augmente davantage que l'IPCH.

TABLE DES MATIERES

**EVOLUTION DE LA SITUATION SOCIALE ET DE LA PROTECTION SOCIALE EN BELGIQUE.
UNE PRESSION CROISSANTE SUR L'ADEQUATION DE LA PROTECTION SOCIALE**

1.	INTRODUCTION	201
2.	L'OBJECTIF EUROPE 2020 SUR LA PAUVRETE OU L'EXCLUSION SOCIALE	203
3.	PAUVRETE ET EXCLUSION SOCIALE : LES CHIFFRES DE 2017 CONFIRMENT LA STABILITE GENERALE EN CONSEQUENCE DES EVOLUTIONS DIVERGENTES – AVEC CERTAINES NUANCES	208
3.1.	STABILITE GENERALE.....	208
3.2.	... TENDANCES DIVERGENTES	221
3.3.	ASPECTS REGIONAUX	231
4.	SUIVI DES PRIORITES POLITIQUES DANS LE CONTEXTE DU PROGRAMME NATIONAL DE REFORME	233
4.1.	PROTECTION SOCIALE	233
4.2.	PAUVRETE DES ENFANTS.	240
4.3.	LOGEMENT	245
4.4.	INCLUSION ACTIVE	250
4.5.	INTEGRATION DES PERSONNES ISSUES DE L'IMMIGRATION	260
5.	PENSIONS	264
6.	SOINS DE SANTE ET SOINS DE LONGUE DUREE	271
6.1.	ESPERANCE DE VIE ET ANNEES DE VIE EN BONNE SANTE	271
6.2.	ACCESSIBILITE DES SOINS DE SANTE	273
6.3.	DURABILITE DES SOINS DE SANTE	277
6.4.	L'ETAT DE LA SANTE EN BELGIQUE : RAPPORTS EUROPEENS	277
7.	CONCLUSION ET MESSAGES CLES	281
7.1.	UNE AMELIORATION PARTIELLE ET LIMITEE DES INDICATEURS SOCIAUX	281
7.2.	L'INDICATEUR SUR LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE NE CONVERGE PAS VERS L'OBJECTIF EUROPE 2020	282
7.3.	L'AUGMENTATION DU RISQUE DE PAUVRETE DES PERSONNES PEU QUALIFIEES ENTRAINE UN CLIVAGE CROISSANT.	282
7.4.	LA PAUVRETE AU TRAVAIL EST FAIBLE, MAIS L'INSERTION DU MARCHE DU TRAVAIL DEMEURE UN DEFI IMPORTANT	283

7.5.	L'ADEQUATION DES PRESTATIONS SOCIALES POUR LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER EST SOUMISE A UNE PRESSION CROISSANTE	284
7.6.	L'ADEQUATION DES PENSIONS A AUGMENTE, MAIS IL SUBSISTE DES DEFIS (FUTURS)	285
7.7.	LA TENDANCE A LA HAUSSE DU BESOIN DES SOINS MEDICAUX NON COMBLE DANS LE GROUPE DES REVENUS LES PLUS FAIBLES EST STOPPEE	285
7.8.	D'IMPORTANTES DIFFERENCES REGIONALES PERSISTENT	286

BIBLIOGRAPHIE	287
----------------------	-----

ANNEXE	290
---------------	-----

PRIX

Le numéro

En Belgique 25,00 EUR

A l'étranger 35,00 EUR

L'abonnement annuel (4 numéros)

En Belgique 100,00 EUR

A l'étranger 140,00 EUR

ISSN : 0035-0834

Numéro de compte :

IBAN : BE21 6792 0058 6603

BIC : PCHQBEBB

Les textes reçus sont soumis, pour avis, à des
spécialistes en la matière.

Le texte intégral de la Revue peut être consulté sur internet :
<http://www.rbss.belgium.be>

CONSEIL DE REDACTION

PRESIDENT

Yves STEVENS, professeur à la Katholieke Universiteit Leuven (KU Leuven).

VICE-PRESIDENT

Koen VLEMINCKX, directeur études et publications, SPF Sécurité sociale.

REDACTION

Roland VAN LAERE, SPF Sécurité sociale.

CONSEILLERS SCIENTIFIQUES

Denis BOUGET, professeur à l'Université de Nantes ;

Bea CANTILLON, professeur à l'Université Antwerpen (UA) ;

Daniel DUMONT, professeur à l'Université libre de Bruxelles (ULB) ;

Anton HEMERIJCK, professeur à la Vrije Universiteit Amsterdam (VU) ;

Alain JOUSTEN, professeur à l'Université de Liège (Ulg) ;

Pierre VANDERVORST, professeur à l'Université libre de Bruxelles (ULB) ;

Herwig VERSCHUEREN, professeur à l'Université Antwerpen (UA), professeur invité à la Vrije Universiteit Brussel (VUB) ;

Pascale VIELLE, professeur à l'Université Catholique de Louvain (UCL).

MEMBRES DES INSTITUTIONS EUROPEENNES

Isabelle MAQUET, Commission européenne, DG Emploi, affaires sociales et inclusion ;

Muriel RABAU, Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne concernant la protection sociale.

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION

Frank VAN MASSENHOVE, président du SPF Sécurité sociale ;

Jo DE COCK, administrateur général de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) ;

Anne OTTEVAERE, administrateur général adjoint, Agence fédérale pour les allocations familiales (FAMIFED) ;

Frank ROBBEN, administrateur général de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS).

COLLABORATEURS PERMANENTS

Françoise GOSSIAU, SPF Sécurité sociale ;

Guy RINGOOT, SPF Sécurité sociale.